

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 Mme LOUISE BOUCHER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET
D'AGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINTE-SOPHIE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 13 janvier 2004, 19 h
Club Optimiste
2181, rue de l'Hôtel de Ville
Sainte-Sophie

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 JANVIER 2004	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
COLLECTIF ALERTE À L'ENFOUISSEMENT	
NORMAND BEAUDET, LILY PELLETIER, ISABEL SAUVÉ	4
FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS	
MATHIEU MARKARIAN, KAREL MÉNARD	15
PASCAL CHEVALIER, ISABEL SAUVÉ.....	30
LISE TOUPIN	33
REPRISE DE LA SÉANCE	37
ENVIRONNEMENT JEUNESSE	
ROBERT MÉNARD	37
LINE VINCENT	44
ACTION RE-BUTS	
JULIE MARTEL	50
COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT DE PRÉVOST	
CLAUDE BOURQUE, ISABEL SAUVÉ	56
JEAN BENOÎT	58
DROIT DE RECTIFICATION	
INTERSAN : HUBERT BOURQUE	61

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Bonsoir, mesdames et messieurs. Soyez les bienvenus à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie par Intersan inc.

10 Je suis Claudette Journault. Je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre de l'Environnement. Pour ce faire, je suis accompagnée de madame Louise Boucher qui agit à titre de commissaire.

15 Permettez-moi de vous présenter l'équipe qui accompagne la commission. Les analystes, qui supportent les travaux de la commission tout au long du mandat de quatre mois, sont mesdames Édith Bourque, Julie Milot et Linda St-Michel; la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Anne-Lyne Boutin; la responsable des relations avec les citoyens et des communications avec la presse, madame Louise Bourdages.

20 La commission est également assistée d'une équipe du service commandite et événements du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, composée de monsieur Daniel Moisan, responsable de l'organisation technique et de la logistique de cette audience publique, et de monsieur Jean Métivier, responsable de la sonorisation.

25 Pour sa part, madame Lise Maisonneuve est sténographe officielle de la commission et elle recueillera tous les propos de cette deuxième partie d'audience.

30 Nous avons tenu, ici en cette même salle, les 2, 3, 4 et 5 décembre derniers, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet. Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique, qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

35 Le déroulement de la séance est le suivant. Je demanderai aux personnes qui sont inscrites à l'horaire de ce soir de se présenter à la coordonnatrice, madame Anne-Lyne Boutin, si ce n'est pas déjà fait, pour l'aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire. J'appellerai les participants qui ont fait part de leur intention de présenter leur mémoire dans l'ordre de leur inscription.

40 La commission échangera par la suite avec ces participants afin de préciser leur point de vue ou certains aspects ou développer davantage certains éléments contenus dans leur mémoire, pour les fins de son enquête. La commission veut ainsi s'assurer de bien cerner les arguments évoqués dans les mémoires.

45 Le temps consacré à chaque présentation est de trente minutes et cela comprend la partie échange avec la commission. Donc, vous avez un bloc de trente minutes pour chaque présentation, y compris les questions réponses qu'on va avoir avec vous.

50 Au cours de cette deuxième partie d'audience publique, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

55 La séance de ce soir est la première de cinq séances, qui se tiendra donc pour entendre les points de vue de chacun. Ce soir, nous avons huit présentations à l'horaire. Les séances se poursuivront mercredi et jeudi, en après-midi à compter de 13 h et en soirée à compter de 19 h.

60 J'aimerais vous rappeler l'importance que nous accordons à un débat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie de l'audience publique. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation. Chacun a droit à son opinion dans le respect des autres.

65 De plus, je souligne que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier les faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou de sa présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les auteurs des mémoires. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées. Il peut s'agir, par exemple, de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis.

70 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle par madame Bourdages. Les personnes qui sont inscrites seront invitées à la fin de chaque séance à corriger les faits erronés. Leurs propos devront être brefs et factuels.

75 Je voudrais souligner que subséquentement à l'audience publique, la commission peut poursuivre son questionnement. Les questions et les réponses seront alors déposées dans les centres de consultation ouverts en région, ainsi que dans les centres de documentation et dans le site Internet du BAPE.

80 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission rédigera son rapport à l'intention du ministre de l'Environnement. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude. Le rapport de la commission sera remis au ministre au plus tard le 2 avril 2004. Le ministre dispose de soixante jours pour le rendre public.

85 Parallèlement à cette production de rapport, le ministère de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux évaluations que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

90 Les documents déposés au cours de l'audience sont disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site Internet du BAPE et sous forme de cédérom dans les quatre centres de consultation de la région qui en assurent le prêt. Toutes ces informations sont régulièrement mises à jour. L'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle.

95 En plus des documents issus de la première partie de l'audience, les mémoires, incluant ceux qui ne seront pas présentés publiquement, et les pétitions pour lesquelles nous recevons encore des inscriptions, ainsi que les transcriptions de cette deuxième partie d'audience publique seront aussi déposés dans les centres de consultation et dans le site Internet du BAPE d'ici une semaine.

100 En fait, en ce qui concerne les mémoires, ça rentre toujours. Nous en avons actuellement 37. Nous avons reçu une pétition pour laquelle il y a 290 signataires. Il y a également une autre forme de présentation d'information, si vous voulez, d'opinion des gens, sous forme de 79 coupons de journaux, de réponses, qui nous a été acheminée et 61 autres documents qui restent à être traités comme étant des opinions, un regroupement d'opinions ou de mémoires.

105 Vous avez jusqu'au 21 janvier pour présenter vos mémoires à la commission; donc, vous pouvez toujours les acheminer à la commission jusqu'au 21 janvier. Et le droit de rectification par écrit pourra se faire jusqu'au 26 janvier.

110 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la commission sera rendue publique et accessible à la consultation publique. Alors, si vous avez des informations supplémentaires à obtenir concernant les centres de consultation, je vous invite à communiquer avec madame Louise Bourdages.

115 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de service aux citoyens et il met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre à madame Bourdages avant de quitter.

120 Je vous rappelle qu'il est interdit de fumer dans la salle, et je vous prie également de bien vouloir fermer vos cellulaires, tout au moins de les mettre en mode vibration.

125 Alors, une fois que ces informations vous sont communiquées, nous commençons immédiatement à recevoir les mémoires des gens. Alors, c'est le Collectif Alerte à l'enfouissement/Participation citoyenne, monsieur Normand Beudet, madame Isabel Sauvé et madame Lily Pelletier. Bonsoir.

M. NORMAND BEAUDET :

130

Bonsoir, madame la présidente, madame la commissaire, analyste. Alors, on y va tout simplement. Ce n'est pas plus compliqué que ça.

LA PRÉSIDENTE :

135

Oui.

M. NORMAND BEAUDET :

140

Est-ce que je dois parler un peu du Collectif, quelques mots sur qui nous sommes et...

LA PRÉSIDENTE :

145

À votre guise.

M. NORMAND BEAUDET :

150

Alors, très rapidement. Donc, le Collectif a été créé en 2003, au début de l'année 2003, et s'inscrivant dans un mouvement qu'on aime qualifier d'écocitoyenneté.

Alors, le Collectif, c'est un comité ad hoc où se concertent les citoyens, citoyennes et des organismes de la société civile préoccupés de l'ampleur que prend l'enfouissement des déchets dans la MRC Rivière-du-Nord, la région des Laurentides et au Québec.

155

Alors, l'objectif, c'est d'informer et mobiliser la population sur les enjeux de la gestion des déchets, et aussi de promouvoir la participation des citoyens et citoyennes de la société civile, en particulier pour les consultations publiques de la MRC Rivière-du-Nord qui ont eu lieu sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles et, éventuellement, en fait au moment où on a défini nos objectifs, donc celle du BAPE qui se déroule en ce moment, qui porte sur le projet d'agrandissement de Rivière-du-Nord. Alors, voilà essentiellement.

160

Alors, madame la présidente, peut-être commencer tout de suite sur les raisons qui expliquent pourquoi on est opposés à ce projet d'agrandissement de 9 millions de tonnes métriques de déchets ici à Sainte-Sophie. Parce que, premièrement, Sainte-Sophie n'est pas la poubelle du Québec. Sainte-Sophie dans les Laurentides, ce n'est pas la poubelle du Québec.

165

Avec ce projet-là, on pense que c'est plus de 20 % de tous les déchets du Québec qui y seraient enfouis et ça nous apparaît complètement démesuré. Il y a deux mots qui nous viennent sur cette question-là aussi: c'est inéquitable. Alors, il n'y a pas de raison pour que Sainte-Sophie reçoive tant de déchets du reste du Québec. Alors, c'est inéquitable pour la population qui est ici. Et l'autre mot, c'est aussi: la déresponsabilisation. C'est l'interface de ça. D'un sens, les gens ici

170

reçoivent tous ces déchets-là et les régions exportatrices aussi se déresponsabilisent quant à la gestion des déchets.

175 Donc, à Sainte-Sophie, on veut aussi bien dire clairement que ce n'est pas une attitude de *pas dans ma cour*, mais ce qu'on défend, c'est *chacun dans sa cour*. Alors, c'est une nuance qui nous apparaît importante.

180 Une autre raison, c'est que le mégaenfouissement – parce que c'est de ça, quant à nous, qu'il est question ici – va à l'encontre des objectifs de recyclage de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. On est à mi-temps, on est à 5 ans des 10 ans de cette politique-là qui est prévue pour 2008, 1998-2008. Alors, notamment sur l'aspect des bas coûts relatifs qu'il offre pour enfouir chaque tonne, on voit ça comme une concurrence qui est un peu sournoise, dans le sens qu'elle incite à enfouir plutôt qu'à recycler. Quand les gestionnaires municipaux
185 doivent évaluer à 80 \$ ou 90 \$ la tonne pour recycler et, bon, 15 \$, 20 \$, 25 \$ ou 30 \$ la tonne pour enfouir, alors ça affecte le recyclage et les objectifs de cette façon-là. Le mégaenfouissement, c'est une raison pour laquelle on s'oppose au mégaenfouissement.

190 L'autre élément, c'est la question du transport par camion des déchets provenant d'un peu partout au Québec. Les quantités de gaz à effet de serre issus des millions de litres de diesel brûlés pour transporter ces déchets à Sainte-Sophie n'ont pas été évaluées – on l'a vu durant les audiences – encore moins leur impact sur la santé publique, la qualité de l'air, les changements climatiques. Alors, d'augmenter le transport routier dans le cas du mégaenfouissement va à l'encontre de nos objectifs relatifs au Protocole de Kyoto. Ça nous apparaît un autre motif.

195 Donc, ce mode de gestion là par mégaenfouissement, ça nous apparaît comme étant le contraire du développement durable pour, entre autres, ces motifs-là.

200 Il y a la question du bioréacteur et du CVER. En fait, quant à nous, on voit ça comme une espèce de façade, une justification encore au mégaenfouissement de 9 millions de tonnes de déchets, qui est l'objectif principal. C'est ce que le promoteur recherche, d'obtenir un ticket, un oui, un feu vert pour enfouir 9 millions de tonnes importées. Le projet du CVER est, même du propre aveu du promoteur, conditionnel à ce qu'il y ait un marché intéressant pour lui, pour le développer, alors ce même libre marché qui l'a amené à fermer son centre de tri en 2001.

205 Alors, ce qu'on dit, c'est qu'avec cette logique marchande, ça ne peut pas être la condition pour réaliser les objectifs des politiques publiques de l'État. On ne peut pas remettre dans les mains du marché, dire: «On a une politique sociale ou une politique de cette nature-là. Puis si le marché est bon, bien, on va le faire.» Alors, on trouve que dans cette logique-là, il y a
210 des choses à situer quant à la réalisation des politiques publiques.

215 Alors, une autre dimension, évidemment, c'est le déferlement quotidien de plusieurs centaines de camions d'ordures sur l'autoroute 15 et sur la route 158, les 8 kilomètres de la 15 jusqu'à la voie d'accès Val-des-Lacs. Alors, ces 8 kilomètres-là sont bordés de résidences, d'écoles, de petits commerces. La 158 a déjà aussi une triste réputation en termes d'accidents

mortels et graves. Alors, les statistiques sont là pour le démontrer. De plus, le bruit et la vibration créés par le passage des véhicules lourds, et ce, à peu près jour et nuit, rendent le projet invivable pour les résidants riverains.

220 Alors, une autre dimension, c'est peut-être la question que dans tout ça, pourquoi 9 millions à Sainte-Sophie, alors que des alternatives existent? Alors, nous, on dit qu'il y a moyen de faire autrement. La question d'avoir des petits dépotoirs régionaux qui sont plus faciles à gérer et à rendre sécuritaires, ça s'inscrit dans ces alternatives-là qui nous apparaissent réalistes quand on les aborde avec une volonté politique de le réaliser. On pense que c'est possible.

225 Et on sait qu'actuellement aussi au Québec, donc, il y a plus de 50 lieux d'enfouissement qui sont reconnus par Québec, alors que 4 d'entre eux, les 4 mégadépotoirs enfouissent le 70 % des déchets. Alors, ce n'est pas juste, ça peut être facilement réparti dans les régions, chacun gérant ses matières résiduelles. Et si ces sites-là qui sont reconnus ont besoin d'être à rendre plus sécuritaires, alors c'est aussi plus facile que d'aborder un grand mégadépotoir.

230 Et aussi, une autre raison, bien, en acceptant le projet, on laisserait un héritage regrettable aux générations futures. Alors, c'est important, nos décisions aujourd'hui se projettent à long terme sur cette question-là.

235

Mme ISABEL SAUVÉ :

 Alors, je veux juste résumer rapidement nos deux principales objections au projet, finalement.

240

 La première, c'est la localisation aussi, dont n'a pas parlé Normand. Lors de la partie question des audiences, on s'est rendu compte qu'il y avait une contamination déjà au site, qu'il y avait un roc affleurant à certains endroits qui ne permettait pas d'avoir suffisamment d'argile sous le site, donc qui ne nous permettait pas d'avoir une sécurité aussi grande qu'on le disait. Tout ça pour dire que ce n'est peut-être pas le meilleur endroit non plus pour avoir un dépotoir.

245

 Puis il y en a déjà un depuis 1964. Donc, peut-être qu'il serait temps justement qu'il n'y en ait plus, qu'on le ferme ce dépotoir-là, qu'on essaie de sécuriser le dépotoir existant une fois qu'il sera terminé finalement, mais qu'on arrête de l'agrandir. Alors, la situation, la localisation elle-même, elle ne nous semble pas être le meilleur endroit pour un dépotoir, même si c'était un dépotoir régional comme on voudrait à faible volume, etc.

250

 La deuxième raison, c'est sûr, c'est le volume des déchets qu'on veut y enfouir, le débit journalier, le débit annuel qui est beaucoup trop grand, qui est encore tout le temps une région qui est trop grande. Il faut réduire. Il faut penser plus petite région. Il faut essayer de penser pour réduire les impacts, donc moins de camionnage, etc. pour les résidants qui restent autour des sites. Il faut que les promoteurs commencent à penser à réduire leurs sites.

255

260 Mais c'est sûr, en tout cas, je pense qu'est-ce qui serait le mieux, c'est que ce soit des sites qui soient gérés peut-être plus par des organismes publics, mais du moins des gens qui ce n'est pas pour faire de l'argent là. Nos déchets, ce n'est pas une valeur de marché qu'on veut, c'est une valeur écologique qu'on veut. On veut qu'on axe ça sur qu'est-ce qu'on fait pour que ce soit le plus écologique possible. Alors, c'est la quantité et la localisation.

265 Je cède la parole à Lily pour terminer.

Mme LILY PELLETIER :

270 Alors, pour toutes ces raisons mentionnées par Normand et Isabel, nous vous demandons, madame la présidente, de rejeter le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie.

275 Également, le préfet Yves St-Onge et les maires de la MRC Rivière-du-Nord, Claude Charbonneau de Prévost, Roland Charbonneau de Saint-Colomban, Marc Gascon de Saint-Jérôme et Yvon Brière de Sainte-Sophie ont actuellement le pouvoir par la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ex-loi 90, d'interdire ou de limiter l'importation de déchets provenant de l'extérieur du territoire. Donc, nous réitérons notre demande pour qu'ils exercent ce droit dans l'intérêt public, tel que signifié depuis avril 2003 via une pétition signée par plus de 1 000 citoyens et citoyennes. Voilà.

280 **M. NORMAND BEAUDET :**

285 Je voulais vous dire, donc en annexe de notre mémoire, il y a une partie de la pétition. Le temps nous ayant pressés, on la complétera. Il y a aussi d'autres documents qu'on a ajoutés à notre mémoire, qui ont été déposés aujourd'hui. Vous en avez une copie et on pourra faire circuler ça.

290 Alors peut-être donc en terminant, il y aura ici la projection d'une information qui est passée au mois de septembre dans le cadre des nouvelles à Radio-Canada, un reportage sur certains aspects de la contamination du dépotoir ici. Vous savez qu'on a été très préoccupés de cette question-là. Alors, c'est un peu une conclusion de cette dimension-là qui a été expliquée par Isabel et c'est pour annoncer un peu, ces quelques minutes-là, deux minutes d'une nouvelle qui parle des problèmes de contamination à Sainte-Sophie, aussi que ce thème-là sera développé par l'organisme où on va intervenir de nouveau jeudi soir prochain, qui est la Coalition laurentienne pour une gestion régionale des déchets. Alors, cette dimension-là sera éclairée un peu plus et un peu plus développée.

(PRÉSENTATION DE LA VIDÉO)

300 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre présentation.

M. NORMAND BEAUDET :

305

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

310

Alors, nous avons quelques minutes pour discuter ensemble, si vous voulez bien.

315

Alors, on comprend du mémoire du Collectif que vous souhaitez une gestion plus locale ou régionale. Maintenant, plusieurs dans leur mémoire ont traité de ce thème-là. Mais vous nous dites aussi, vous invitez l'administration locale à exercer son droit de regard. Vous proposez que ce droit de regard permette d'interdire ou de limiter l'importation.

320

Quand vous parlez de limiter l'importation, vous voyez ça comment? Est-ce que ce serait drastique ou par étape, ou est-ce qu'il y a une place, une marge de manoeuvre que vous voyez dans cette application de restriction?

M. NORMAND BEAUDET :

325

Bon, c'est une question à 100 \$ que vous me posez. C'est sûr que la question s'est posée, par exemple cet été quand il y a eu la, bon, ce qu'on a appelé la *crise*, où le dépotoir se disait plein et pensait fermer étant donné que cette situation-là se présentait. Et, bon, ils ont obtenu un décret d'urgence pour 1 million de tonnes.

330

Mais nous, déjà dans cette situation-là, en tout cas, on prétendait qu'il était tout à fait possible, puisqu'il s'agit de décision d'intérêt public, de répartir les déchets, dans des situations d'urgence, dans d'autres dépotoirs. Comme on vous a dit, il y en a 50 au Québec. Alors, si c'est des questions majeures de santé publique, c'est possible de décentraliser les dépotoirs. Et évidemment, c'est une question qui doit se dérouler progressivement, mais je crois que ce n'est pas progressivement avec sans date, c'est quelque chose qui peut se réaliser s'il y a de la volonté politique.

335

Il y a actuellement une conjoncture qui nous apparaît très favorable à la CMM. Partout, on est en train de voir cette question-là des installations. La question de la régionalisation, qui a été un peu laissée de côté dans les principes de la politique, est tout à fait là pour soutenir cette démarche-là. Alors, s'il y a de la volonté politique – et nous, on pense que c'est très réalisable à court terme – je n'aurais pas de date à donner, mais on pense qu'effectivement ça peut se réaliser très rapidement. Et évidemment, ça, c'est s'il n'y a pas d'urgence.

340

345

Alors, il y a la dimension aussi de la contamination qui nous préoccupe. Et on pense aussi qu'on ne doit pas exclure cette question-là, s'il y a une urgence aussi due à la contamination qu'on a identifiée qui continue. Alors, ça, ça peut être aussi des mesures, je dirais,

350 draconiennes pour que cette contamination-là cesse. Et moi, je pense que le gouvernement, le ministre de l'Environnement a tous les pouvoirs pour, pour une période de temps, répartir les déchets à d'autres endroits s'il y avait une situation aussi qui le demandait. Ça s'est déjà fait à certaines occasions rares, mais je crois que c'est tout à fait applicable d'un point de vue de gestion publique. Alors, nous, on pense que c'est l'intérêt public qui doit prioriser sur le marché ou sur ces questions-là.

355 **LA PRÉSIDENTE :**

360 D'accord. Plusieurs personnes dans leur mémoire nous parlent évidemment du projet mais aussi du site existant. Étant donné que ce projet est présenté comme un agrandissement, ils voient un lien direct avec l'existence du site actuel et l'importance de sa sécurisation. Mais parlons d'abord du projet uniquement; ensuite, on reviendra sur le site actuel pour sa sécurisation.

365 En ce qui concerne le projet, ce qu'on comprend de votre mémoire et de votre présentation, en tout cas, j'aimerais vous entendre là-dessus, est-ce que c'est non à rien du tout comme projet ou oui peut-être, mais uniquement pour les utilisateurs de la région? Et à quelles conditions au plan environnemental?

370 Parce que vous nous avez parlé de la protection de la nappe d'eau souterraine, la possibilité d'une fenêtre, si vous voulez, vers justement les eaux souterraines mais, ça, ça concerne le site actuel.

Pour le projet comme tel, quelles sont les conditions que vous verriez, les conditions nécessaires pour que ça puisse être acceptable et pour quel type d'utilisation?

375 **Mme ISABEL SAUVÉ :**

380 Le problème avec le projet actuel, c'est le bioréacteur, il semblerait que ça prend un très gros volume de déchets pour que ce soit intéressant comme système. Alors, c'est pour ça que c'est un peu non à tout le projet. Parce que ce qu'on nous présente comme projet, ça ne fonctionne pas si on réduit le nombre de déchets. Ils ne peuvent pas, en fait, avoir les avantages qu'ils y mettent à faire un bioréacteur, d'après ce qu'on nous a dit comme information venant d'Intersan. Alors, c'est plus pour ça que ce serait non.

385 Et aussi le site, pendant la période des questions, j'ai aussi entendu que dans le projet d'agrandissement sur cette terre-là, il y avait encore des endroits où est-ce que le roc était affleurant. Alors, il y a encore des endroits où est-ce que ça peut devenir problématique plus tard si on enfouit des déchets à ces endroits-là. Puis on voulait quand même enfouir des déchets à ces endroits-là en mettant plus de membranes ou... Mais ça peut-tu être aussi sécuritaire que ça? Juste recycler le lixiviat, il semblerait que ça fait en sorte que le lixiviat devient très corrosif et qu'il peut détruire les membranes beaucoup plus vite qu'on le pense. Qui va aller vérifier qu'ils sont corrects? Alors, c'est un peu ça.

390

395 Ça fait que tout le projet au complet, je trouve qu'il faudrait qu'il soit complètement changé, donc une autre étude d'impact, pour qu'on puisse dire: «Oui, on accepte.» Mais le projet comme tel, comme présenté, même si on diminue de beaucoup le volume de déchets, ça ne sera plus le même projet du tout. Parce que là, on parle de diminuer, mais de prendre juste 10 % des déchets qu'on demande là. Alors, c'est beaucoup. Ça fait que ça ne sera plus le même projet, ça ne sera plus les mêmes impacts. Donc, on ne peut pas...

400 Je ne sais pas si tu as quelque chose à ajouter?

M. NORMAND BEAUDET :

405 Oui, peut-être justement sur la dimension de la contamination. En fait, c'est le secteur qui est contaminé aussi. Et là-dessus, on n'a pas encore... on a des réponses insatisfaisantes. On n'a pas tout l'éclairage qu'on a demandé pour avoir l'état de la situation. On est encore préoccupés de l'état de la contamination et de l'état, et cette information-là, si elle peut se préciser, pourrait être assez déterminante aussi par rapport à notre position.

410 Par exemple, si l'état est tel que ça démontre, en fait, que ce secteur-là est inapproprié donc pour recevoir des déchets... non seulement il y a déjà les fuites dans l'ancienne partie, mais la nouvelle partie offre les mêmes caractéristiques. On voit que ce n'est pas de l'argile à la grandeur et selon les normes, il y a des questions là-dessus. On a vu les questions qui ont été posées sur ces aspects-là des 65 hectares où il n'y avait pas l'argile, qu'est-ce qu'il y avait de prévu, il n'y avait pas de réponse dans l'étude d'impact. Alors, on peut dire que ça joue beaucoup cette question-là.

420 Et donc avec des précisions et une idée plus objective et plus claire de l'état de contamination, ça, ça pourrait amener à une position puis dire: «Ce n'est pas un endroit pour en faire.» On est tout à fait d'accord qu'il y ait un dépotoir régional. Il faudrait peut-être justement se mettre à la recherche d'un autre endroit qui pourrait recevoir un dépotoir régional, compte tenu que celui-ci est une menace potentielle. Bon, ça a été démontré. On sait déjà que l'écoulement des eaux, on sait que l'agriculture est menacée par ça. On vient de voir monsieur Latour et tout ça.

425 Donc, ce sont les éléments qu'on n'a pas complètement. Ça a été difficile. Et comme on avait posé des questions, on n'est pas tout à fait satisfaits, mais qui peuvent déterminer une position plus ferme du sens de: «Oui à un dépotoir régional et pas à cet endroit.»

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

430

Justement, j'aimerais revenir à la question de la région. J'aimerais que vous puissiez nous donner votre définition de ce que devrait être la région retenue pour gérer les déchets.

435

Vous êtes contre l'implantation de grands mégaliex d'enfouissement, mais vous êtes d'accord avec de plus petits lieux d'enfouissement. Vous parlez d'une région. Région, ça peut être une MRC, ça peut être une région administrative. J'aimerais connaître votre opinion là-dessus.

440

Et également, dans votre mémoire, vous mentionnez que les municipalités ou les organismes municipaux devraient plutôt être les gestionnaires de ces lieux d'enfouissement plutôt que de l'entreprise privée. Alors, j'aimerais vous entendre un petit peu plus là-dessus, que vous nous expliquiez ce qui vous motive à favoriser une gestion par les régies municipales ou les municipalités ou autres.

445

M. NORMAND BEAUDET :

Alors, sur cette question, je vais laisser Isabel développer.

450

Sur la question de la région, effectivement, ce n'est pas quelque chose qu'on peut trancher au couteau. On a des références. Par exemple, la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la Loi 90, donne aux MRC la possibilité d'interdire l'importation de déchets. Alors, là, on a un indice d'une région. On a un indice qu'on peut référer. Donc, c'est un point de départ pour quand on parle de région.

455

L'autre élément qui nous apparaît, c'est, en fait, on parle d'une communauté, c'est-à-dire d'un contrôle sur un certain territoire par les instances publiques qui permet à la communauté de voir les progrès qu'elle fait dans la gestion de ses déchets. Si les politiques sont efficaces, réduisent l'enfouissement, donc moins d'enfouissement, plus de recyclage, plus de création d'emplois. Alors, l'espèce d'entité administrative au-dessus d'un territoire, ça nous apparaît aussi un autre élément de la régionalisation, de la gestion régionale.

460

On est tout à fait clairs que le territoire de la CMM, c'est à l'extérieur de chez nous, et ça l'est dans les faits. Et ça aussi, on dit: «N'associez pas Sainte-Sophie à la CMM, c'est à l'extérieur de ce territoire-là, et le territoire régional de Sainte-Sophie est plus tourné vers les Laurentides que vers la CMM.»

465

Alors, voici la réponse que je peux vous donner à ce moment-ci.

Mme ISABEL SAUVÉ :

470

Au niveau de pourquoi pas privé, plus public? Bien, en fait, ça pourrait être un privé. C'est juste qu'on nous aurait dit que ça risque d'être pas rentable, donc beaucoup moins intéressant pour le privé. C'est plus ça.

475

Mais aussi, si on parle de gestion comme ça régionale, tout ça, comment on fait pour avoir vraiment une gestion d'avoir... comment on peut gérer le bien de quelqu'un d'autre? Comment on peut gérer une industrie privée si on est une...

480

En tout cas, je comprends mal comment ça pourrait être bien géré si ce n'est pas le public qui le gère, ça, cette région-là, tout ça, là. Comment on sait avec des sites de transbordement d'où proviennent les déchets, puis si à ces endroits-là on fait le recyclage, on observe la politique?

485

C'est ça, c'est ce contrôle-là qu'on ne peut pas avoir si c'est un privé qui amène ces déchets de on ne sait où. Ça fait que c'est un peu pour ça que je parlais de ça. Mais encore ça pourrait être un privé, mais qui décide de vraiment... mais il faut qu'il y ait vraiment une entente, puis qu'il y ait vraiment une communication entre le privé finalement qui exploiterait un site et le gestionnaire public qui serait là pour vraiment chapeauter ce site-là.

490

Alors, finalement, il faudrait quasiment que ce soit une régie. Je ne vois pas comment sinon ça pourrait fonctionner là.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

495

Une dernière question, si vous permettez. Bien sûr, on se retrouve aujourd'hui devant un projet comme celui-ci parce qu'on a une quantité énorme de déchets à gérer, de matières résiduelles devrais-je dire. Et dans le fond, vous nous disiez un peu plus tôt, c'est que ça coûte tellement peu cher enfouir des déchets, il n'y a pas d'incitatif à faire du recyclage ou de la récupération ou de la réutilisation.

500

Est-ce que comme Collectif, vous vous êtes penchés sur cette question et avez tenté de trouver des solutions pour essayer d'inciter ou d'encourager justement au recyclage ou à la récupération ou autres?

505

M. NORMAND BEAUDET :

510

On a eu une démarche assez claire dans le cadre des consultations de la MRC sur son plan de gestion des matières résiduelles. Alors, dans ce cadre-là, on a appuyé la MRC. On a fait des propositions. On a discuté de son plan et on s'est même engagés en disant que nous, comme citoyens et comme organisme, il y avait des aspects absolument intéressants, qu'on croyait au recyclage et à tous ces impacts sur la communauté, la création d'emplois, etc. Et dans ce sens-là donc, on a posé des gestes.

515 L'autre façon qu'on croit, c'est là, on est à un moment de changement, à mi-temps de la politique. On sent la résistance, un statu quo. Mais si on veut faire un virage en gestion des déchets, il faut donc réduire les espaces pour l'enfouissement, il faut rendre ça moins attrayant, il faut poser des gestes qui vont nous amener vers ce virage-là.

520 À plusieurs reprises, à d'autres moments aussi, on est intervenus dans le cadre de la CMM qui fait des consultations. On l'a soulevé ici à la MRC, mais aussi à la CMM. Si les municipalités, le gouvernement, l'institutionnel consacraient une partie croissante plus importante de ses achats d'équipements ou de matériel à du recyclé, voilà un marché qui pourrait se développer.

525 Alors, nous, on dit: «Le libre marché, ça ne doit pas être une référence pour la gestion publique, mais la gestion publique peut créer du marché. Elle peut créer une demande et elle peut créer de l'emploi avec ça.» Alors, de ce côté-là, on a souvent fait cette proposition-là. On a incité les municipalités, les écoles, en fait, tout l'institutionnel à augmenter dans leur politique d'achat et de différentes façons l'usage et l'utilisation de produits recyclés, par exemple. Alors, 530 c'est un élément qu'on a développé. Et autrement aussi...

Mme LILY PELLETIER :

535 On a même tenté de mettre sur pied une ressourcerie.

M. NORMAND BEAUDET :

J'allais en parler. Peut-être que tu pourrais dire un mot là-dessus.

540 **Mme LILY PELLETIER :**

Bien oui, c'est ça, un groupe de citoyens, on a tenté de mettre sur pied une ressourcerie. On a travaillé là-dessus pendant plus de deux ans, et c'est un processus assez long et pénible, on pourrait dire. Et, bon, ça n'a pas encore abouti. Et on ne sait pas s'il y a encore de l'argent 545 pour ce type de projet là, mais on a travaillé. Ça fait partie des solutions possibles, des entreprises qui pourraient récupérer certaines matières pour créer d'autres objets.

Nous, c'était à partir de cartons, entre autres. Il y avait un artiste de Prévost qui crée des chapeaux, des meubles, des choses extraordinaires. Mais ça n'a pas abouti encore.

550

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Merci.

555 **LA PRÉSIDENTE :**

Une dernière question. Pour la sécurisation du site actuel, le promoteur nous a présenté en première partie d'audience ses intentions. Est-ce que les informations qui ont été présentées sont de nature à vous satisfaire ou si vous estimez qu'il y a d'autres éléments qui devraient être
560 faits pour garantir la sécurité des eaux souterraines, entre autres, et des eaux de surface, comme vous l'avez vu dans la présentation tout à l'heure?

M. NORMAND BEAUDET :

565 Alors, non, on ne croit pas que le plan de sécurisation est suffisant. La tendance est trop à être un plan d'évaluation, de suivi. C'est passif. Les audiences, on a identifié notamment dans 2A un affleurement rocheux par lequel la contamination, on enfouit actuellement probablement, de ce que je pense bien saisir là, dans cette cellule-là, et donc on contamine. Alors, ça nous apparaît inacceptable et même urgent de colmater, entre autres, et de poursuivre la recherche.

570

Donc, il y a eu quelques discussions. Des gens ont demandé: «Est-ce qu'on peut vider certaines cellules et puis mettre la fameuse toile et tout ça?» On n'est pas satisfaits, on n'a pas toutes les réponses, on craint le pire pour la contamination, et on croit qu'il est urgent, extrêmement urgent que notamment ce qu'on a pu identifier comme affleurement et comme
575 contamination et source de contamination soit colmaté en priorité. Et si ça devait arrêter l'enfouissement, peu importe les conséquences, ça nous apparaît urgent.

On va revenir sur cette question-là. On sait que d'autres groupes ou personnes aussi veulent la soulever. On la soulève à ce moment-ci. On pense que c'est urgent que ce qui a été
580 identifié soit colmaté et qu'on réduise la contamination à la source, et non pas mesurer le développement du panache et je ne sais pas attendre quoi.

Alors, voilà.

585 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci pour votre présentation.

M. NORMAND BEAUDET :

590

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

595 Nous entendrons maintenant le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. Monsieur Karel Ménard et monsieur Mathieu Markarian.

M. KAREL MÉNARD :

600 Bonsoir, madame la présidente. Bonsoir, madame Boucher.

LA PRÉSIDENTE :

605 Bonsoir.

M. MATHIEU MARKARIAN :

610 Bonsoir.

M. KAREL MÉNARD :

615 Donc, vous l'avez dit, je m'appelle Karel Ménard. Je suis directeur général du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. Je suis accompagné de monsieur Mathieu Markarian qui est chargé de projet au Front commun.

620 Tout d'abord, j'aimerais remercier l'équipe de la commission. Parce que vous n'êtes pas sans savoir que les 21 jours alloués par la procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est tombé juste durant les Fêtes. Donc, on a peut-être sollicité l'équipe de la commission plus qu'à notre tour et on a eu un très bon support à ce niveau-là. Donc, je veux juste, d'entrée de jeu, les remercier.

625 Donc, je vais présenter ce qu'est le Front commun. Le Front commun, on existe depuis 1991. On regroupe actuellement une centaine de groupes répartis à travers la province. On travaille sur le plan national, c'est-à-dire qu'on essaie d'influencer les politiques en matière de gestion des déchets au niveau des lois et des règlements. Aussi, on intervient dans des cas ponctuels de projets d'agrandissement ou d'établissement de lieux d'enfouissement sanitaire et aussi dans toutes causes auxquelles on peut être appelés à participer à d'autres niveaux. On a aussi développé d'autres projets, dont je pourrai parler éventuellement plus tard.

630 Une des principales et historiques revendications a été de solliciter de la part du gouvernement à l'époque, au début des années 90, le gouvernement libéral à l'époque, était la tenue d'audiences génériques sur la gestion des matières résiduelles, c'est-à-dire une commission d'enquête sur l'ensemble de la problématique de la gestion des déchets au Québec, audiences publiques qui ont eu lieu, qui ont donné lieu, comme tout le monde sait, à la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, à la Loi 90 et aussi à divers règlements ou lois comme la Loi 102 sur la responsabilisation des producteurs et la Loi 130. Donc, on a été un témoin privilégié et un acteur aussi privilégié de toute la démarche qui a eu lieu au cours des dernières années.

640 Donc, en ce qui concerne le projet, le projet de Sainte-Sophie, en fait, nous touche énormément parce qu'il va véritablement à l'encontre des principes d'une gestion écologique des déchets.

645 Le site de Sainte-Sophie est ce qu'on appelle un mégasite d'enfouissement. Actuellement, il y en a quatre reconnus au Québec: celui de Sainte-Sophie, celui de Lachenaie, Terrebonne en fait, de la compagnie BFI, celui de la compagnie du groupe EBI à Sainte-Geneviève-de-Berthier, Saint-Thomas-de-Joliette, et un autre qui appartient aussi à la compagnie Intersan à Drummondville, en fait à Saint-Nicéphore.

650 Ces sites-là recueillent à peu près annuellement pas loin de 1 million de tonnes. À eux quatre, ces sites-là – c'est des données qu'on a de 98 mais qui sont, somme toute, aussi valides aujourd'hui – recueillent quelque, entre 65 % et 70 % de tous les déchets enfouis vont uniquement dans ces quatre mégasites d'enfouissement. Actuellement, on a au-dessus de 55 lieux
655 locaux, régionaux, mais on en a quatre gros privés qui se partagent une énorme part du gâteau.

On a été bien contents d'avoir ces audiences-là parce que le site existe depuis très longtemps. On avait beaucoup de préoccupations, plusieurs doutes, plusieurs craintes, et ces craintes-là se sont avérées malheureusement exactes au niveau de la contamination et au niveau
660 aussi du responsable de la contamination.

De 64 à 97, le site était opéré par Les Services sanitaires Richer, 64 à 97, et ensuite a été racheté à la fin 97 par la compagnie Intersan. La compagnie Intersan, de 97 jusqu'au début des années 2000, a enfoui autant, presque autant que l'a fait monsieur Richer au cours des 34
665 années d'opération de son site. Donc, Intersan, lui, l'a fait seulement en quelques années. En incluant la zone 1A, celle du bioréacteur, Intersan a enfoui une fois et demie ce que l'ancien propriétaire a enfoui en 34 ans. Intersan l'a fait seulement en 6 ans.

Et ça, ça nous préoccupe vraiment, parce qu'on a vraiment vu la vocation du site changer
670 lors de l'acquisition du site par la compagnie Intersan. On est passé d'un site à dimension locale, régionale, par la suite à vraiment un site à dimension provinciale pour l'ensemble des déchets du Québec. Même à une certaine période de temps, les déchets de la Ville d'Amos en Abitibi venaient ici à Sainte-Sophie.

675 Aussi, ce qui nous a préoccupés ou ce qu'on a appris, ce qui s'est avéré juste, c'est au niveau de la contamination. Le promoteur, de façon conforme à la réglementation, ça, il faut l'admettre, l'ancien site, en fait ce qui exclut le projet d'agrandissement, est assujéti au *Règlement sur les déchets solides*, donc un règlement qui prévoit des mesures, l'atténuation naturelle des eaux de lixiviation. Mais ça n'empêche que l'atténuation naturelle est synonyme de
680 contamination; en fait, c'est le lixiviat qui s'écoule dans le sol et dans la nappe.

Donc, Intersan a opéré certaines zones, la zone 3A, ils ont enfoui près d'un quart de million de tonnes de déchets, ainsi que la zone 2A, dans des zones qui ont été révélées comme étant problématiques par le ministère, donc contaminant certainement la nappe phréatique. Donc,
685 l'ancien propriétaire, monsieur Richer, n'était pas le seul responsable de la contamination.

690 Un autre point aussi est au niveau du CVER. Il y a eu beaucoup de battage publicitaire fait par le promoteur au niveau du CVER. En fait, même le projet a été annoncé comme étant l'implantation d'un centre de valorisation environnementale des résidus, quand, en fait, il s'agit uniquement de l'agrandissement d'un mégadépotoir pour poursuivre de lucratives activités d'élimination.

695 De ce CVER, dans les audiences, le seul fait avéré a été l'agrandissement du mégadépotoir. C'est-à-dire, toutes les autres composantes du CVER, plate-forme de compostage, centre de tri et même la valorisation des biogaz ne sont que des souhaits du promoteur. S'il y a rentabilité, oui, il va y aller, mais le promoteur n'a aucune obligation, n'a pris aucun engagement formel. C'est uniquement des engagements circonstanciels qui vont éventuellement venir dans le futur. Il va les faire si ça rapporte de l'argent. Mais dans les faits, ça, il faut bien le comprendre, le projet du CVER, en fait, CVER, actuellement il n'y en a pas. Ce
700 n'est pas ce qui est proposé dans l'étude d'impact. C'est véritablement l'agrandissement du mégadépotoir. Même la valorisation des biogaz, je me répète, il n'y en a pas. Il est prévu de les brûler à l'étude d'impact, en fait, exactement comme l'exige ou tout simplement comme l'exige la réglementation.

705 Aussi, en lisant les documents et en rédigeant le mémoire, on a eu plusieurs interrogations à savoir – et ce sera certainement des questions que vous allez poser – qu'est-ce qu'on fait avec l'agrandissement. On en a beaucoup discuté en équipe et on s'est rendu compte que le Front commun d'aucune façon pouvait dans l'ordre actuel des choses cautionner un quelconque agrandissement. Je vais revenir à la fin avec nos recommandations. Mais au niveau
710 de la contamination et au niveau des doutes qu'on a sur le terrain, l'emplacement proposé par le promoteur pour l'agrandissement au niveau – et ça, monsieur Markarian va y revenir tout de suite – au niveau de la nappe, au niveau de l'épaisseur d'argile et au niveau même du projet du bioréacteur même, on ne peut dans l'ordre actuel des choses, je me répète, proposer ou suggérer ou cautionner quelque agrandissement que ce soit.

715 Donc, là-dessus, je vais laisser poursuivre monsieur Markarian pour parler plus en détail du projet proposé par le promoteur.

M. MATHIEU MARKARIAN :

720 Oui, bonsoir! Donc, moi, je me suis penché sur la vision un petit peu technique du projet. C'est la partie équivalente dans le mémoire. Je ne vais pas tout redire ce qu'on a développé dans le mémoire.

725 Brièvement, bon, il a été dit à plusieurs reprises qu'il y a plusieurs nappes aquifères, une de surface, une en profondeur dans le roc. Donc, les deux sont polluées, c'est vrai, c'est clairement déterminé partout. Il faut savoir donc, ça a été dit par monsieur Ménard, que les pollutions qui sont présentes viennent de la responsabilité de l'enfouissement des deux promoteurs qu'il y a eus successivement sur le site de Sainte-Sophie.

730

735 Une petite note qui est très importante, c'est sur le bruit de fond. Donc, c'est un petit peu compliqué. Juste pour rappeler qu'il a été clairement dit par le ministère de l'Environnement que le bruit de fond qui avait été évalué n'était pas valable. C'est notre avis à nous aussi et c'est très important car cela va suivre le site pendant toute son existence. Et ce bruit de fond, plus il est évalué haut, plus on oublie ou on se permet d'avoir des rejets qui n'apparaîtront pas par la suite. Donc, ça, c'est très important. À notre avis, il faudrait vraiment réévaluer le bruit de fond pour plusieurs raisons qu'on a développées dans le mémoire.

740 Sur l'historique du site, je ne veux pas revenir sur tout non plus. On a une contamination donc de l'aquifère de surface et de l'aquifère du roc, et également, on l'a vu dans le reportage tout à l'heure, une migration de biogaz assez importante. Donc, le plan environnemental qui a été mis en place par Intersan cerne certainement le problème de monsieur Latour, mais il n'y a aucune raison de ne pas penser qu'il y a d'autres poches de gaz alentour. Ça, c'est clair, il peut très bien y en avoir n'importe où ailleurs.

745 Au niveau du projet présenté lui-même, donc là je vais développer un petit peu plus sur la bioréaction. Moi, j'ai travaillé pas mal sur la bioréaction. Il est clair qu'au niveau environnemental, il n'y a aucun intérêt d'implanter un site exploité par la bioréaction. Brièvement, au niveau du traitement du lixiviat, ça a été dit, le traitement n'est que partiel. On a, je ne veux pas entrer dans le développement chimique, mais on a des sulfures métalliques qui sont figés et qui dans les centaines, milliers d'années à venir, si jamais le site devait être remis à l'air libre, poseraient de graves problèmes. Ça a été développé.

755 Juste pour dire une petite note, c'est que Debra Reinhart – c'est un professeur de l'Université de Floride – elle dit elle-même qu'il ne faut absolument plus rien faire sur un site d'enfouissement une fois que les déchets ont été enfouis et que la bioréaction a été appliquée à cause de ce problème de fixation par les sulfures. Donc, ça, c'est très important. La plupart des scientifiques ont beaucoup de réticence là-dessus.

760 Aussi à souligner que la bioréaction elle-même présentée, sur les projets pilotes ou sur les études qui ont été faites, il y a un problème d'accumulation d'azote ammoniacal. Donc, là, on rejoint le problème du bruit de fond, parce que le bruit de fond évaluait un azote ammoniacal assez important. La bioréaction va entraîner une accumulation d'azote ammoniacal dans le lixiviat et dans la matrice de déchets.

765 Je voudrais aussi revenir sur l'émission des biogaz. La bioréaction appliquée à la gestion des déchets va entraîner une accélération de la dégradation des déchets organiques – qui ne concerne que moins de la moitié des déchets, en passant – et donc produire des biogaz certainement plus rapidement. Donc, au travers des 10 % de biogaz qui s'échappent du site, qui ne peuvent pas être captés, on a un pourcentage de captation de 90 %, donc ce 10 %-là, il va être concentré. Donc, au lieu d'avoir des émissions sur des dizaines ou vingtaines d'années ou trentaines d'années dans un site traditionnel, là on concentre ce 10 % sur les 5 années d'exploitation. Donc, on va avoir de grosses émissions de gaz à effet de serre dans les années d'exploitation de bioréaction, plus importantes que pour un site traditionnel.

775

De mémoire, je crois que j'ai à peu près cerner à peu près tous les problèmes. Rappeler brièvement qu'aucune valorisation énergétique n'est présentée dans le dossier sur lequel on travaille. Donc, pour moi, c'était vraiment les principaux points auxquels je voulais insister ce soir. Merci.

780

M. KAREL MÉNARD :

Je vais terminer brièvement avec les recommandations que le Front commun fait dans le cadre de ce projet.

785

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DES RECOMMANDATIONS)

LA PRÉSIDENTE :

790

Merci. Alors, nous avons quelques questions à vous poser.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

795

Alors, je commencerais peut-être avec une question que j'ai posée aux participants précédents. Votre définition de régionalisation semble quelque peu différente de celle que j'ai entendue précédemment. J'aimerais vous entendre là-dessus.

M. KAREL MÉNARD :

800

Oui. Il n'y a pas une définition coulée dans le béton au niveau de la régionalisation. Ça dépend bien souvent de la masse de la population. Actuellement, on travaille sur un dossier qui est Matane, la perception de la régionalisation est complètement différente dans des régions plus éloignées, si on peut dire.

805

Historiquement, la régionalisation était la région administrative. Sauf que dans le cas de la CMM, ça ne s'applique plus parce que... dans le cas du Grand Montréal, ça ne s'applique pas parce que la CMM déborde sur cinq régions administratives, si je ne me trompe pas.

810

Aussi, le ministère de l'Environnement a redéfini un petit peu la régionalisation en donnant le pouvoir aux MRC d'appliquer le territoire de planification à la MRC, au territoire de la MRC, ou à d'autres MRC si jamais il y a entente avec une ou plusieurs MRC. Donc, il n'y a pas un modèle coulé dans le béton.

815

Nous, au niveau de la régionalisation, dans ce qui a trait au niveau du site de Sainte-Sophie, ça exclurait la CMM, en fait les grands centres urbains: Montréal, Laval, la Rive-Sud.

Pour la Rive-Nord, là il faudrait vraiment regarder avec les MRC qui sont juste limitrophes au site de Sainte-Sophie. Non plus, on ne va pas faire un mur parce qu'il faut faire un mur. Là,

820 on n'est pas dogmatiques à ce point-là. Mais si du côté rationnel, au niveau du transport au
niveau du centre de masse de la MRC, je crois c'est Thérèse-de-Blainville juste au sud, il y a un
besoin, si la MRC Rivière-du-Nord est d'accord, il y a de multiples raisons, la régionalisation dans
ce cas-ci peut déborder du cadre unique de la MRC Rivière-du-Nord. Mais, en aucun cas, elle ne
doit comprendre les déchets de Laval, de Montréal, de la Rive-Sud de Montréal et de la grande
825 couronne nord de Laval, et encore moins les déchets de l'Outaouais ou de l'Abitibi ou d'ailleurs au
Québec.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Et que fait-on avec ces déchets qui sont générés?

830

M. KAREL MÉNARD :

En fait, c'est une bonne question, mais je crois que monsieur Beudet a un peu répondu.
C'est qu'on nous met devant une situation pour laquelle on met en garde les dirigeants politiques
835 depuis des années, c'est-à-dire la crise au niveau des déchets.

Dans le mémoire, ça n'a pas été dit mais on l'explique, c'est de dire: une compagnie
comme Intersan est responsable de la crise des déchets. C'est-à-dire que Intersan a acquis une
capacité pharaonique d'élimination lorsqu'il a acquis le site Richer. Pour une MRC comme la
840 Rivière-du-Nord, les besoins d'élimination avec les seules capacités d'élimination auraient pu être
bons pour presque 100 ans. Le promoteur a rempli son trou en 6 ans. Au niveau de la
planification, c'est sûr que ça cause de méchants problèmes.

Parce qu'on est conscients que la Ville de Laval, Montréal ont besoin de lieux
845 d'élimination. Comme demain, qu'est-ce qu'on fait si on ferme le site? Qu'est-ce qui va se
passer? Ça, on est conscients de ça. Mais on ne veut pas non plus uniquement, les requérants
ou les groupes en environnement, prendre le blâme et dire: «Bien, là, on ne peut rien faire et
puis, oui, bon, agrandissez.» Il ne faut surtout pas tomber dans cette logique-là.

850 Et moi, je suis très mal placé pour dire - parce que cette question-là, on me la pose
souvent - «On va les exporter les déchets», parce qu'on est contre aussi l'exportation des déchets.
Mais d'une façon logique et rationnelle, au Québec, il existe des lieux d'enfouissement sanitaire
qui ont des autorisations quand même assez grandes. Je ne le nommerai pas, mais il y en a un
dans la région de Drummondville qui appartient à la même compagnie et qui, de toute façon, va
855 importer des déchets parce qu'elle a un droit acquis au niveau de l'importation. Je ne dis pas que
c'est la situation idéale, bien au contraire.

On dit même dans le mémoire que peut-être ce serait une bonne chose qu'on n'autorise
pas le projet parce que, au bout de la ligne, ça va forcer les élus municipaux, on parle
860 principalement de la CMM, mais les générateurs de déchets, à se prendre en main, ne plus leur
donner la chance de pouvoir exporter les déchets à bas prix dans des mégasites qui ont, et ça a
été prouvé, causé des problèmes en environnement.

865 La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, le système de captage des eaux, la nappe est
condamnée, à toutes fins pratiques. Dans 10 ans, 20 ans, 30 ans, ils vont devoir trouver une
autre source d'alimentation en eau potable. Et ça, c'est très très grave. Il n'y a pas juste la ville, il
y a tous les cultivateurs. Et on ne sait pas comment la Ville de Sainte-Anne va se développer et si
elle va se développer, compte tenu des problèmes à venir au niveau de la contamination de la
nappe.

870 Donc, au niveau de l'exportation, qu'est-ce qu'on va faire avec les déchets qui sont
actuellement à Sainte-Sophie, je sais que ça va causer un problème. Il y a des capacités
résiduelles qui existent. Il y a des possibilités techniques qui existent. Il ne faudrait pas que ce soit
cette solution-là, qui est en fait une solution de facilité, qui soit appliquée. Il faudrait que ce soit à
875 très, très, très court terme, avec un message très clair aux grands générateurs de déchets de se
prendre en main immédiatement.

Actuellement, tout se joue. Les plans de gestion de déchets de la Rivière-du-Nord, de la
CMM, les droits de regard, tout le monde attend après tout le monde. Qu'est-ce qui va se décider
880 pour BFI à Lachenaie? Qu'est-ce qui va être décidé ici, à Sainte-Sophie? Qu'est-ce que la CMM
va faire? Personne ne veut prendre de décision. C'est comme un chien qui tourne après sa
queue, si vous me permettez l'expression, mais c'est un peu ça.

885 Et on suit, nous, la situation jour après jour de très près, pas justement dans le grand
centre urbain de Montréal, mais partout à travers le Québec, et c'est exactement ça qui se passe.
Il faudrait que quelqu'un, un jour, dise: «Bien, maintenant, ça suffit. On applique les principes.
On applique les recommandations du rapport du BAPE numéro 115, déchets d'hier, ressources
de demain. On applique les principes de la politique québécoise.»

890 Il n'y a personne vraiment qui veut prendre de décision. C'est-à-dire, vous avez une
grande responsabilité, j'en conviens. Les élus présents dans la salle aussi ont une grande
responsabilité. Il faut qu'un jour, quelqu'un la prenne cette décision-là. Il ne faut pas non plus
toujours céder aux pressions des multinationales comme elles le font depuis des années.

895 On a parlé de BFI. On parle de Intersan. Et demain, ça va être le groupe EBI. Je vous
promets, ça va être exactement la même situation dans quelques semaines ou quelques mois, ils
vont demander un décret d'urgence. Ils vont reprendre exactement les mêmes arguments que la
compagnie BFI ou la compagnie Intersan, en disant: «Bien, si on n'accorde pas l'agrandissement
– on parle peut-être de 12 ou 15 millions de tonnes dans le cas du groupe EBI – le Québec va
900 tomber en état de crise.» Il faut arrêter de céder à ces pressions, à ce chantage-là.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Merci.

905 **LA PRÉSIDENTE :**

On va revenir aux recommandations que vous présentez à la fin de votre mémoire. Allons-y par étape.

910

Premier paragraphe, si vous voulez bien, vous proposez dans la dernière phrase que soit sécurisée par l'ajout d'un niveau inférieur de protection la zone actuelle. Pourriez-vous nous expliquer ce que vous voyez par là, la zone 2A et 3A?

915

M. MATHIEU MARKARIAN :

Oui. C'est un petit peu ce qui a été dit par monsieur Beaudet précédemment. C'est qu'il est plus ou moins sûr, là on ne sait pas trop dans quoi on s'en va, mais il y a une fuite de lixiviat qui provient de la zone 2A. Et il y aurait une fenêtre, c'est-à-dire un endroit où il n'y a aucune protection, où le lixiviat coule directement dans l'aquifère. Ça, c'est inadmissible, c'est extrêmement dangereux et il n'y a rien d'autre à faire que de recouvrir cette zone-là.

920

C'est le plus gros problème de ce site. Ça coule. On peut faire quoi que ce soit, on peut essayer de capter le lixiviat en amont, on peut essayer d'empêcher un petit peu le lixiviat d'y aller, ce qui a été fait, mais le fait est là, il y a un trou, et ce trou-là, il existe. Les lixiviats coulent dedans et vont directement dans l'aquifère. Donc, ça, il faut... bien, ça, ce n'est pas de notre ressort, c'est au niveau des ingénieurs sans doute à déterminer où se trouve cette fenêtre et à procéder à des recouvrements.

925

Donc, je me rappelle qu'une des personnes-ressources avait parlé de la possibilité d'injecter de l'argile sans doute à travers une sorte de tuyau qu'on creuserait et qu'on recouvrirait le trou. Ou la pire des solutions, ce serait excaver des déchets, mettre une nappe inférieure et remettre les déchets par-dessus. Mais il faut absolument boucher ce trou. C'est ça que ça veut dire la première recommandation.

930

935

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Vous proposez aussi qu'il y ait finalement une recherche de choix de site, qu'il y ait une recherche dans la région de site qui serait optimal, si vous voulez, en termes de sécurité. Parce que bon, justement dans l'approche que vous préconisez de gestion régionale, ça implique qu'il y ait de l'élimination, mais avec une recherche d'un site qui soit le plus sécuritaire possible.

940

Comment vous nous expliquez ça cette démarche-là? Comment elle devrait avoir lieu? Et est-ce que c'est possible dans le contexte actuel?

945

M. MATHIEU MARKARIAN :

Non, mais moi, je voulais juste revenir sur nous, notre vision de la situation du site actuel, où il y a des endroits où il n'y a même pas 3 mètres d'argile comme la réglementation l'exige, ce

950 qui fait que le promoteur a dû proposer d'ajuster son étude d'impact sur des choses qui n'étaient écrites nulle part.

Il y a aussi la possibilité d'avoir un aquifère qui se comporterait comme une nappe libre, ce qui interdirait complètement la possibilité de mettre le site d'enfouissement à cet endroit.

955

Il y a aussi la possibilité de butte de roc. Pourquoi pas? Qu'est-ce qui nous dit qu'il n'y en a pas une à l'endroit où ils proposent de mettre leur site? Il y en a une juste à côté, à quelques mètres. Qu'est-ce qui dit qu'elle ne se prolonge pas? Qu'est-ce qui dit qu'il n'y en a pas une?

960

Le projet, c'est quand même 1 kilomètre de long et sept cents mètres de large. C'est énorme. Donc, qu'est-ce qui dit qu'il n'y a pas le roc qui affleure à un endroit précis? La présence de l'aquifère extrêmement importante, qui alimente la ville de Sainte-Anne-des-Plaines dessous, ça n'a jamais été pris en compte au moment où on a installé le site. Il faut vraiment commencer à réfléchir à ce qu'on fait. Cet aquifère est d'une importance capitale pour la région et pour la ville de

965

Sainte-Anne-des-Plaines.

Donc, d'après nous, ce site est absolument mal situé. Il y a certainement d'autres endroits dans la région qui sont mieux situés. Donc, là, je vais laisser la parole à monsieur Ménard.

970

M. KAREL MÉNARD :

Bien, vous avez répondu en grande partie. Mais c'est le même problème qu'on retrouve dans la majorité des mégasites, en fait, ou des sites qui ont des droits acquis, qui ont été rachetés, qui sont en opération depuis longtemps. Alors, lorsque vient le temps de les agrandir par le promoteur, c'est que ces sites-là sont toujours présentés comme étant sur l'emplacement idéal.

975

Mais imaginons que nous n'avons aucun site d'élimination sur le territoire de la MRC Rivière-du-Nord et que la MRC décide demain d'implanter un lieu d'enfouissement sanitaire pour ses besoins, est-ce que ce serait le site actuellement proposé par le promoteur qui serait choisi en fonction de critères objectifs au niveau de l'étanchéisation, au niveau de la contamination, ainsi de suite? Très certainement non.

980

Donc, dès demain, en fait le plus tôt possible, nous, ce qu'on recommande, c'est que la MRC Rivière-du-Nord fasse les recherches nécessaires, éventuellement modifie son schéma d'aménagement ou que les municipalités aussi fassent des modifications à leur règlement de zonage ou fassent des règlements de concordance, ainsi de suite, mais qu'une démarche soit entreprise dès demain pour justement nous démontrer que l'emplacement proposé par le promoteur est effectivement l'emplacement idéal.

985

990

Actuellement, ce serait de prendre un très, très gros risque. Et c'est pour ça que, nous, on est assez catégoriques là-dessus de ne pas autoriser l'agrandissement à moins que nos

995 recommandations soient respectées. Parce que je ne veux pas être complice d'une éventuelle catastrophe, d'ailleurs elle a commencé, d'une éventuelle catastrophe environnementale ou écologique dans une dizaine d'années. Je ne veux pas que le Front commun soit associé à ça.

1000 Au début, on a discuté longtemps de ce point-là. Mais actuellement, en aucune façon on ne peut cautionner un agrandissement sur ce terrain-là uniquement pour des questions d'aquifère et des questions d'emplacement physique. Non pas la question du mégasite et ainsi de suite; ça, c'est un autre domaine. Mais uniquement au point de vue technique, géologique, on ne peut pas cautionner un agrandissement. Il faut vraiment qu'une recherche... et ça, ce serait la plus sage des décisions par quelque décideur que ce soit, à quelque niveau que ce soit, d'entreprendre des recherches pour trouver l'emplacement le plus propice qui soit et non pas d'essayer de présenter
1005 la réalité comme l'a fait Intersan comme étant le meilleur endroit possible. Je suis sûr que ce ne serait pas le meilleur endroit possible si demain on entreprenait des recherches pour trouver un autre emplacement.

1010 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Vous nous dites également dans vos recommandations que dans la mesure où un projet serait autorisé, vous souhaitez que le procédé faisant appel à la bioréaction fasse l'objet plutôt d'un projet pilote. Vous limitez ce projet, la durée de vie de ce projet à 5 ans. Pourquoi 5 ans?

1015 **M. KAREL MÉNARD :**

Bien, parce que...

1020 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

C'est arbitraire ou s'il y avait des motifs?

1025 **M. KAREL MÉNARD :**

Non. En fait, ce n'est pas arbitraire. C'est-à-dire, c'est un projet pilote, on ne parle pas d'un mégasite d'enfouissement, projet pilote. On parle d'un projet pilote, c'est-à-dire avec un protocole d'entente... un protocole de recherche bien établi, dont les données pourraient être rendues publiques avec le ministère de l'Environnement, c'est-à-dire un projet pilote, point.

1030 5 ans, parce qu'en 5 ans, les déchets pourraient éventuellement se dégrader, on pourrait commencer à voir si effectivement il y a des avantages ou non, ou s'il y a des désavantages, quels sont-ils. Mais on ne veut surtout pas faire un projet pilote de 20 ans parce que, là, ça n'aurait plus aucune commune mesure. Mais que ce soit aussi un projet pilote, si jamais c'était retenu, un projet pilote avec des dimensions, je ne veux pas dire réduites en laboratoire, mais en
1035 aucune façon un projet pilote de 1 million de tonnes par année.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Merci.

1040

LA PRÉSIDENTE :

Oui, dans votre mémoire, en page 10, vous nous dites, je vous laisse le temps d'aller chercher, au troisième paragraphe, dans la section 3, la bioréaction:

1045

«De plus, même aux États-Unis, ce procédé...»

- en parlant de bioréaction -

1050

«... n'est pas encore reconnu. Il n'existe que sous la forme de projet pilote et son utilisation ne sera acceptée qu'en cas d'une validation par USEPA...»

US EPA, ça signifie finalement le ministère de l'Environnement des États-Unis,

1055

«... qui donnera ses conclusions en 2006.»

D'accord? Alors pour vous, justement, est-ce que ça modifierait d'une quelconque façon votre opinion les conclusions qui découleront des études qui sont faites justement par US EPA?

1060

M. MATHIEU MARKARIAN :

Bien, de la façon dont on voulait présenter ça, bien, je vais répondre à la question, mais c'est vraiment pour prouver qu'on est vraiment dans une technologie récente. On a très peu de recul. Il y a des scientifiques qui ont découvert certains intérêts à l'application de la bioréaction; d'autres qui ne voient rien d'autre qu'une amélioration de l'enfouissement ou une amélioration de la dégradation des déchets dans un site d'enfouissement. Mais il y a des problèmes environnementaux. Au final, sur un aspect global, il n'y a aucun gain environnemental.

1065

Au niveau de ce que va dire l'US EPA, pour l'instant, je ne sais pas qu'est-ce que ça entraînerait sur notre vision. Nous, on a déjà une vision arrêtée sur la question. Mais c'était vraiment pour expliquer que même aux États-Unis, le promoteur a souvent fait référence à la réglementation américaine des États-Unis, même aux États-Unis, pour l'instant rien n'a été arrêté par l'US EPA. C'est vraiment à l'état de projet pilote. Il n'y a pas de réglementation fixe là-dessus.

1070

1075

M. KAREL MÉNARD :

Il faut faire aussi extrêmement attention lorsqu'on parle de bioréaction appliquée au cadre québécois. C'est-à-dire que la bioréaction, en fait, est une façon de nous vendre un mégasite d'enfouissement, point final. C'est-à-dire, c'est juste un euphémisme ou enrober un projet d'agrandissement d'un mégasite d'enfouissement par un bioréacteur. Il faut s'enlever ça de la tête;

1080

qu'un bioréacteur n'est rien d'autre qu'un lieu d'élimination, un mégaliu d'élimination dans ce cas-ci.

1085 Si, éventuellement, les conclusions de l'EPA venaient à dire qu'effectivement... en fait, ce que l'EPA va certainement dire, parce qu'on a quand même beaucoup travaillé sur la bioréaction, c'est qu'un bioréacteur, il n'y a pas vraiment d'avantages ou de désavantages. Nous, on considère qu'il y a quand même plus de désavantages qu'un lieu d'enfouissement traditionnel.

1090 Mais au bout de la ligne, les seuls avantages sont sur le promoteur, parce que la durée de vie d'un bioréacteur, c'est de dire même le suivi postfermeture est beaucoup plus court, la dégradation est accélérée. Donc, au niveau financier, le promoteur a beaucoup moins à déboursier, même au niveau du traitement des lixiviats, des biogaz parce que tout est concentré.

1095 Donc, les seuls avantages, et c'est pour ça qu'on travaille beaucoup, les chercheurs, sur la bioréaction, c'est parce qu'ils sont, ou même les compagnies, c'est parce qu'il y a des avantages financiers à travailler sur le bioréacteur. Mais pour vous, pour moi, pour un groupe environnemental, pour un citoyen en arrière, il n'y a aucun avantage.

1100 Et même, il y a des effets pervers à la bioréaction, c'est qu'ils ont besoin de matières putrescibles. Un bioréacteur est un très mauvais composteur. On perd des ressources premières puis la matière putrescible pour faire du compost, amender les terres et ne pas produire ni de gaz à effet de serre.

1105 Le bioréacteur, c'est tout le contraire. C'est une machine qui va demander des matières putrescibles avec lesquelles on pourrait les détourner, c'est-à-dire éviter d'avoir des problèmes d'odeur, éviter de produire des méthanes, des gaz à effet de serre. Le bioréacteur, au contraire, encourage ça sous le couvert de dire: «On va faire une énergie verte.» C'est complètement aberrant.

1110 Les déchets qui iraient au site ici à Sainte-Sophie, comme ça se fait déjà, ils viendraient de 100 kilomètres ou même plus. C'est-à-dire, les camions aller-retour peuvent faire 300 kilomètres. Est-ce qu'on parle d'énergie verte alimentée par des ressources qu'on gaspille, alimentée par des camions de 45 pieds qui vont faire des centaines de kilomètres? C'est une aberration.

1115
1120 Donc, c'est pour ça que nous, on a beaucoup de doute au niveau du bioréacteur. Mais si l'US EPA dit que les avantages, c'est kif-kif avec les désavantages, et surtout si les modèles étudiés par l'US EPA correspondent aux modèles québécois - ça, on a certaines réserves là-dessus - bien, là, écoutez, on ne va pas demander de refaire des études pour refaire des études. Mais je doute fort que les recommandations de l'US EPA s'appliquent parfaitement aux conditions qu'on a en Amérique du Nord, au Québec principalement. Et surtout, il faut faire très attention avec le bioréacteur tel que c'est présenté.

1125 En fait, un bioréacteur, c'est un lieu d'enfouissement sanitaire dans lequel on remet du
lixiviat, point final. Les seuls avantages, c'est pour le promoteur. Donc, ce n'est pas avec ça que
les gens sont allés sur Mars dernièrement. Ce n'est pas une technologie qui casse tout. On
réintroduit le lixiviat. En fait, c'est qu'il y a des économies pour le promoteur. Et c'est sûr que la
1130 plupart des études sont financées par les promoteurs de lieux d'enfouissement parce qu'il y a des
avantages économiques, et ça nous est présenté comme étant la plus merveilleuse merveille du
monde.

Mais dans les faits, il faut faire extrêmement attention. C'est un lieu d'enfouissement,
point final. Autant il y a de risques avec un lieu d'enfouissement traditionnel, autant il va y avoir de
risques avec un bioréacteur. Et comme monsieur Markarian l'a dit, c'est que les risques, en fait
1135 avec le bioréacteur, ou les nuisances sont beaucoup plus concentrés. Donc, les gens vont avoir
beaucoup plus de nuisances avec un bioréacteur qu'avec un lieu d'enfouissement traditionnel. Au
lieu d'avoir des nuisances modérées sur 40 ans, ils vont avoir des nuisances fortes sur 15 ans.

Mais après ça, un autre aspect pervers, c'est que si jamais – et ça, ce n'est pas prévu à
1140 l'étude d'impact – si jamais il y a contrat d'approvisionnement d'électricité ou de gaz pour
approvisionner des serres ou une industrie, peu importe, celui qui va avoir signer le contrat,
l'entreprise ou Hydro-Québec ou Gaz Métropolitain, voudra s'assurer d'un approvisionnement
constant et régulier. Donc la compagnie, pour ça, va devoir enfouir et agrandir. Et ça, monsieur
Bourque l'a dit la dernière journée des audiences, c'est qu'il y a un terrain à côté du projet du
1145 bioréacteur qui est prévu pour un autre agrandissement dans 9 ou 10 ans.

Donc, c'est sans fin là. C'est-à-dire, les impacts concentrés, même s'ils sont de plus
courte durée, si on accumule les bioréacteurs, dans 10, 20 ans, à coup de 5 ans ou à coup de
10 ans, c'est sûr que ça paraît moins gros que BFI 25 ans, c'est plus «acceptable» par la
1150 population, les impacts, les nuisances pour la population vont être beaucoup plus concentrés,
mais aussi beaucoup plus répétés et répétitifs. Et là, c'est un cercle vicieux sans fin. On va
devoir, et ça va être un autre argument invoqué par le promoteur, on va devoir agrandir parce
qu'on fournit Gaz Métropolitain, on fournit un hôpital, on fournit ci en méthane pour leur besoin
énergétique. Donc, il faut faire extrêmement attention à ça.

1155 Mais là, de toute façon, il n'est absolument pas prévu de valorisation de biogaz dans
l'étude d'impact. D'accord. En fait, on prévoit les brûler, comme j'ai dit.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

1160 Peut-être une dernière question si vous me permettez, madame la présidente. Sur les
aspects réglementaires en page, je crois que c'est 29 de votre mémoire, vous mentionnez à la
toute fin:

1165 «*La dernière version du projet de règlement rendue publique avant que le BAPE ne tienne
des audiences devrait être la seule qui soit utilisée dans le projet étudié.*»

1170 Dans la mesure où un projet de règlement serait plus sévère que celui qui prévalait
préalablement à l'étude du projet, vous seriez contre l'idée que l'on utilise cette réglementation
plus sévère?

M. KAREL MÉNARD :

1175 Bien évidemment non. Il ne faut pas non plus jeter le bébé avec l'eau du bain. Mais ça fait
quelques audiences auxquelles on assiste et on apprend en cours d'audience qu'on parle dans le
vide. Parce que ça ne s'applique pas ce qu'on dit, parce qu'il y a une modification au projet de
règlement que personne n'a entre les mains, ni vous la commission, ni nous les requérants,
seulement le promoteur, dans ce cas-là une compagnie privée. Dans d'autres cas, c'est des
publics.

1180 Mais on parle de quoi? À quoi ça sert de tenir des audiences publiques du BAPE, que je
respecte énormément, c'est une procédure qui est hautement valable, mais si on n'a pas les
outils nécessaires pour analyser un projet? Même, excusez-moi, mais c'est vrai que des fois ça
peut être plus sévère, des fois moins sévère. Au niveau de l'article 45 et 49, je n'embarquerai pas
1185 trop là-dedans, mais on n'est pas sûrs que ce soit plus sévère aux normes, au niveau des normes
de rejet dans les bassins hydrographiques.

1190 Aussi, on a demandé au ministère de l'Environnement de déposer l'entièreté du projet de
règlement. Le ministère a dit: «Non, ce n'est pas nécessaire. On va déposer uniquement les
articles concernant les rejets dans les bassins hydrographiques.» En relisant les verbatims, on
s'est rendu compte qu'il y avait d'autres modifications à l'article 140 concernant les sites de
transbordement. On a vérifié, c'est nulle part dans l'étude d'impact, ce n'est pas dans les
versions qui ont été déposées au BAPE et ce n'est pas dans les versions du projet de règlement.
Donc, le promoteur apparemment en a eu possession ou connaissance. On le présume, on ne
1195 peut pas le dire, mais c'est-à-dire on navigue dans un flou artistique.

1200 Aussi, l'article 48 des modifications prévoit l'ajout de liquide dans un lieu d'enfouissement.
Nous, on appelle ça dans les groupes communautaires ou environnementaux: la clause Intersan.
À qui ça va servir de pouvoir réinjecter des liquides? Avant, c'était interdit de mettre des liquides
dans un lieu d'enfouissement, à part le lixiviat pour le... ça va servir à ceux qui font de la
bioréaction. Donc, il y a eu de la pression de la part des promoteurs, des compagnies privées
pour que ce soit permis.

1205 Est-ce que ça, c'est une bonne chose? J'en doute parce qu'il y a beaucoup de
conséquences à implanter des bioréacteurs, surtout de cette taille-là, à travers le Québec. C'est-
à-dire, c'est un concurrent extrêmement déloyal au compostage. Et pourtant, on veut faire du
compost au Québec.

1210 Et c'est pour ça que non, effectivement, si les règlements sont plus sévères, évidemment
non, mais au moins que tout le monde mette carte sur table et qu'on ait une fois pour toutes un
seul et unique document tout le monde entre les mains pour pouvoir étudier le projet, chacun au

même niveau, et non pas que ce soit des parties de cache-cache ou qu'on fasse des demandes par écrit nécessaires et qu'on nous dise que finalement on n'a pas le droit de les diffuser. Ça sert à quoi autrement de faire des consultations publiques? C'est-à-dire, il y a quelque chose qui doit être mis au clair, parce que ça fait quelques audiences que ça se passe, et il ne faudrait pas que ça se passe aux prochaines audiences. Parce que ce serait regrettable, j'imagine.

1215

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Parce que vous seriez obligé de le redire.

1220

M. KAREL MÉNARD :

Oui. J'espère que le message est passé ou va passer.

1225

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

1230

M. MATHIEU MARKARIAN :

Bien, juste pour préciser le sens de la phrase, c'était que, avant que le début, les audiences ne commencent, que tout le monde ait entre les mains une version complète et identique. S'il doit y avoir des modifications après, bon, bien, elles auront lieu. De toute façon, elles ont lieu, mais qu'au moins tout le monde ait la même version de travail dans les mains, qu'on ne subisse pas des discussions incroyables au cours des audiences comme on a eues.

1235

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Merci.

1240

LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci.

1245

Je ne demanderai pas au promoteur de répondre tout de suite, mais, s'il vous plaît, lors de la période de rectification, je vous demanderais de nous dire si vous avez une version, vous avez eu connaissance ou vous avez une version entre les mains qui est plus récente que celle que le public a et que la commission a pu prendre connaissance. C'est important pour les messages qu'on aura à livrer au ministre, dans la transparence, s'il vous plaît. Merci.

1250

Nous invitons madame Isabel Sauvé et monsieur Pascal Chevalier, s'il vous plaît.

M. PASCAL CHEVALIER :

1255

Alors, bonsoir mesdames, madame la présidente.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1260

Mme ISABEL SAUVÉ :

On a ajouté aussi une pétition. Bon, il y a seulement 165 signatures, mais c'est les gens qu'on a rencontrés pendant la période des Fêtes, auxquels on a parlé du projet. C'est des gens qui viennent de plusieurs régions du Québec. Et puis on se rend compte que les gens, oui, ils n'en veulent pas de mégadépotoir. Ils voudraient que les déchets soient mieux gérés. Les gens de Montréal aussi ne voudraient pas être responsables finalement d'avoir encouragé la destruction d'une région ou la contamination d'une région.

1265

Puis je pense que la question que vous aviez posée, un peu de façon personnelle on peut y répondre: comment qu'on pourrait faire pour, si on le ferme le dépotoir, bien, créer un état d'urgence. Je pense qu'on n'aura pas le choix à un moment donné de créer ce genre d'état là pour que les Québécois se réveillent puis disent: «Aïe! il faut faire quelque chose, là, c'est urgent» et que là, on se mette à avoir des règlements justement qui obligent certaines consignes.

1270

Je ne sais pas, moi, je vais à l'épicerie naturelle beaucoup, puis mes pots de yogourt sont consignés. Je paie 1 \$ pour mes pots de yogourt, c'est évident que je les ramène. Le lait aussi. Bon, bien, c'est un roulement, mais c'est d'obliger ça, parce que tout devient gros. Même les grosses épicerie, c'est épouvantable comment ça devient gros et comment qu'il y a d'emballage. Alors, il faut créer un état d'urgence pour que tout ce marché-là commence à s'ébranler un petit peu, puis qu'on se dise: «Bon, bien, il faut réduire, il faut réduire.» Parce que c'est ça le gros problème, c'est qu'il n'y en a pas de réduction de faite.

1275

1280

Alors, plus de mégadépotoir, des plus petits dépotoirs, puis on réduit. On n'a pas le choix. C'est comme ça que je vois ça.

1285

LA PRÉSIDENTE :

1290 D'accord. Merci pour votre présentation. Maintenant, en ce qui concerne la sécurité
environnementale des gens d'ici, comment vous voyez ça pour que ce soit à votre satisfaction par
rapport à ce qui existe présentement?

M. PASCAL CHEVALIER :

1295 Bien, premièrement, ce serait de sécuriser le site qui est existant. Ça, c'est le premier
point, je pense, qui devrait être étudié, trouver une façon de le rendre le moins dangereux
possible pour les habitants de la région.

Pour ce qui concerne... je ne sais pas si tu vois d'autre chose?

1300 **Mme ISABEL SAUVÉ :**

Bien, c'est surtout ça. Un peu comme monsieur Mathieu Markarian a dit tout à l'heure
concernant ça, c'est vraiment important que cette fenêtre-là, où est-ce qu'il y a la problématique
au niveau des eaux souterraines, qu'elle soit vraiment délimitée correctement, puis que... ça, on
1305 n'a pas le choix. Il ne faut pas attendre que le panache de contamination soit rendu trop loin,
sinon, moi...

Je ne sais pas si vous connaissez le cas de Ville Mercier, qui était un cas qu'on a étudié,
nous, à l'école, où est-ce qu'il y avait eu du pétrole qui avait touché la nappe phréatique. Mais
1310 après, on n'arrive pas à restreindre ça, puis c'est encore là, puis ça va toujours être, puis ça
continue toujours à aller de plus en plus loin. Mais on ne veut pas attendre que cette
contamination-là soit rendue au puits de Sainte-Anne-des-Plaines avant d'agir. Ça fait que c'est
pour ça qu'il faudrait qu'on agisse tout de suite puis qu'on essaie de délimiter avant que ce soit trop
large, cette contamination-là. Ça fait que je pense que c'est vraiment urgent. L'urgence est là, là.

1315

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Seulement une autre précision que je vous demanderais. Dans votre mémoire,
vous proposez que les comités de vigilance soient des entités neutres. Alors, on sait qu'il y a des
1320 propositions quant à la constitution des comités de vigilance. Pour vous, ce n'est pas
suffisamment neutre?

Mme ISABEL SAUVÉ :

1325 Mais ce qu'on en avait compris, c'est que l'instigateur de tout ça était toujours Intersan,
qui choisissait finalement un peu les gens qui faisaient partie de ces comités-là.

LA PRÉSIDENTE :

1330 D'accord.

Mme ISABEL SAUVÉ :

1335 On voulait avoir des gens qui étaient vraiment neutres, qui étaient choisis même par quelqu'un de neutre; alors quelqu'un d'autre.

LA PRÉSIDENTE :

1340 Donc, que les comités de vigilance soient sous la supervision, si vous voulez, soit de la MRC, soit du ministère de l'Environnement?

Mme ISABEL SAUVÉ :

1345 Le ministère de l'Environnement, je pense.

LA PRÉSIDENTE :

Le ministère de l'Environnement, que vous voyez comme...

1350 **Mme ISABEL SAUVÉ :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1355 ... un peu le tuteur. Et pour que finalement on essaie de partager les coûts, la société québécoise, puis que le principe c'est le pollueur-payeur ou celui qui crée le besoin d'un service doit assumer ces services-là dans la mesure du possible, le générateur du service qui est un service d'enfouissement, c'est donc une municipalité. Dans le cas présent, c'est plusieurs
1360 municipalités.

Est-ce que vous voyez important qu'il y ait une sorte de -- je ne dirais pas une pénalité, mais des sommes imposées à ces municipalités-là pour que finalement le coût de l'enfouissement devienne à peu près équivalent au coût de la récupération et du recyclage, et que ça intègre
1365 justement les mesures nécessaires pour assurer le suivi, la surveillance par des entités indépendantes et les comités de vigilance, etc.?

M. PASCAL CHEVALIER :

1370 Je pense que ce serait effectivement important qu'il y ait des incitatifs justement pour que les gens fassent plus le recyclage et le compostage, des choses comme ça.

1375 Parce qu'actuellement, c'est tellement facile d'envoyer tout à l'enfouissement, que les gens ne voient pas le besoin ni le sentiment d'urgence d'appliquer ces mesures-là. C'est un peu comme la consommation de l'eau potable. Les gens croient que c'est gratuit, qu'il n'y a aucun problème, on peut en prendre comme on veut, mais ce n'est pas ça du tout.

Je suis entièrement d'accord avec ce que vous venez de dire.

1380 **Mme ISABEL SAUVÉ :**

1385 Oui, des coûts, parce qu'on dit tout le temps que les coûts de l'enfouissement ne sont pas réellement... les coûts chargés ne sont pas réellement ce que ça coûte à la société après pour la fermeture, le suivi, le risque environnemental. Alors, il n'y a pas d'argent suffisamment pour ça de prévu. Alors, oui, ça équilibrerait un petit peu peut-être. Il faudrait équilibrer de façon à ce que monétairement, finalement, ce soit intéressant de recycler autant que d'enfouir.

LA PRÉSIDENTE :

1390 Alors, merci pour vos témoignages.

Nous invitons maintenant madame Lise Toupin.

Mme LISE TOUPIN :

1395 Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

1400 Bonsoir.

Mme LISE TOUPIN :

1405 Mon mémoire est un petit moins technique que les gens précédemment à moi. Je suis une citoyenne résidente qui a eu des belles surprises.

Je vous dis bonsoir, puis merci beaucoup d'être ici, parce que je sais que ça a été difficile pour vous de vous rendre ici aujourd'hui. J'ai pensé beaucoup à vous autres.

1410 (L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1415 J'ai joint une petite annexe aujourd'hui, parce qu'il y a des informations que je ne possédais pas le 7 lorsque j'ai remis mon mémoire, mais que j'ai eues depuis le temps, deux petites informations.

Dans le journal des débats des travaux parlementaires de la commission permanente des transports et de l'environnement du mercredi 2 juillet 2003, monsieur le ministre Thomas J. Mulcair a avoué à monsieur Tremblay, et je cite:

1420 *«On a des vrais problèmes à Sainte-Sophie.»*

La deuxième information, c'est à la question numéro 1 posée par le BAPE le 18 décembre 2003 à la municipalité, à savoir: «Pourriez-vous fournir à la commission un historique de plaintes formulées auprès de la Municipalité relativement au bruit pouvant provenir des opérations du LES de Sainte-Sophie?», la réponse que la Ville a donnée, c'est: «Aucun registre disponible pour cette question.»

Moi, j'ai reçu une réponse d'un policier: «Nous devons remplir un rapport pour chaque appel de plainte que nous recevons, que ce soit pour le bruit, la senteur ou toute autre forme de méfait.» Ça fait qu'à mon avis à moi, il y a vraiment des registres disponibles pour répondre aux questions qui ont été posées.

Puis quelque chose qui a été soulevé par un intervenant avant moi. Moi, j'ai habité 12 ans à Saint-Eustache. En 1991-92, ils ont implanté le système de récupération. Puis v'là quelques années, je dirais peut être 3-4 ans, le compte de taxes des citoyens a baissé parce que la Ville a commencé à faire des profits avec les produits qui étaient récupérés. Ça fait qu'on en fait de l'argent avec la récupération, il faut juste y mettre notre coeur dedans.

Merci beaucoup de m'avoir écoutée.

1440 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre mémoire.

1445 **Mme LISE TOUPIN :**

Est-ce que vous avez des questions?

1450 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

1455 **Mme LISE TOUPIN :**

O.K., pardon.

LA PRÉSIDENTE :

1460 D'accord. Alors, globalement, on comprend que vous auriez souhaité avoir de l'information lorsque vous avez choisi de...

Mme LISE TOUPIN :

1465 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1470 ... de venir vous installer ici. Alors, comment vous voyez ça, pour que les citoyens soient bien au courant qu'il y a l'existence d'un site...

Mme LISE TOUPIN :

1475 J'ai déjà commencé....

LA PRÉSIDENTE :

1480 Je veux juste compléter, et qu'ils aient aussi l'information sur l'existence de projets d'agrandissement ou d'implantation. Est-ce que vous estimez qu'il y a des moyens qui devraient être systématiquement mis en place pour que les citoyens, lorsqu'ils font l'achat d'une propriété, soient informés de tels projets?

Mme LISE TOUPIN :

1485 Moi, je n'étais pas au courant que la compagnie Intersan voulait agrandir tout ça. J'étais au courant qu'il y avait un site d'enfouissement ici, qu'il était pour être fermé en juillet 2003. Mon agent d'immeubles, puis je lui ai dit: «Il y a un site d'enfouissement à Sainte-Sophie», mon agent d'immeubles m'a dit: «Lise, pas de problème, il ferme cet été.» O.K., ça veut dire que les problèmes sont réglés, dans un sens qu'on va décontaminer, puis c'est fini, il n'y a plus de cochonneries qui vont se mettre là. Mais ce n'est pas ça qui s'est passé.

1490 Ce que j'ai entrepris, moi, c'est que j'ai pris toutes les adresses électroniques de tous les agents d'immeubles de la Rivière-Nord jusqu'à Sainte-Agathe, partout, je leur ai tout envoyé la publicité qui a passé dans le journal, qu'on a fait passer dans le journal le 3 janvier dernier. J'ai fait ça.

1495 Je reçois de la publicité dans ma boîte à malle d'agents d'immeubles. J'ai même appelé pour leur dire: «Êtes-vous au courant de ce qui se passe à Sainte-Sophie? Comment vous pensez que vous allez pouvoir vendre des maisons là-bas? Vous travaillez dans les Laurentides, il n'y aura plus rien à vendre de bien dans le coin.»

1500

LA PRÉSIDENTE :

Et qu'est-ce qu'ils vous ont répondu?

1505 **Mme LISE TOUPIN :**

Non.

LA PRÉSIDENTE :

1510

Non?

Mme LISE TOUPIN :

1515

Celui à qui j'ai parlé hier, le dernier à qui j'ai parlé, il m'a dit, il m'a remerciée parce qu'il n'était pas au courant de ce qui se passait ici. Puis moi, je leur ai dit qu'ils avaient le pouvoir de pouvoir faire changer quelque chose. Parce que, eux, ils travaillent.

1520

Intersan, il dit qu'il va faire travailler des gens. Mais dans le fond, c'est qui qui va travailler? C'est les camionneurs de plus qui vont amener des vidanges. Les gens qui sont ici en place, qui vendent des maisons, ils ne pourront plus travailler. La secrétaire qui répond au téléphone, elle n'aura plus de travail non plus. C'est, à mon avis...

1525

Puis les gens qui vont venir rester ici, pensez-vous que ça va être des gens heureux? Non, parce qu'ils vont s'être fait pogner comme, moi, je me suis fait pogner.

LA PRÉSIDENTE :

1530

Alors, merci pour votre témoignage.

Mme LISE TOUPIN :

Merci.

1535

LA PRÉSIDENTE :

Nous prenons une pause d'une quinzaine de minutes. Merci.

1540

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

1545 **LA PRÉSIDENTE :**

Nous reprenons avec Environnement Jeunesse, monsieur Robert Ménard.

1550 **M. ROBERT MÉNARD :**

Bonsoir, madame la présidente, madame la commissaire, madame l'analyste. Alors, mon nom, c'est Robert Ménard. Je suis président d'Environnement Jeunesse.

1555 Environnement Jeunesse, c'est un organisme d'éducation relative à l'environnement et de loisir scientifique qui existe depuis 1979. On regroupe près de 130 institutions scolaires de niveaux secondaire, collégial et universitaire, ainsi que des maisons de jeunes, des groupes de jeunes, et des centaines d'individus à travers le Québec.

1560 On a des activités justement à travers le Québec d'animation, d'éducation et d'intervention en environnement, en plus de participer à diverses consultations publiques au niveau provincial, fédéral et aussi international.

1565 Alors, au niveau des déchets, par exemple, on a présenté des mémoires lors des audiences précédentes en 95 et l'année dernière pour le site de Lachenaie, aussi lors des audiences génériques en 96 sur la question des déchets, et plus récemment pendant les audiences du Plan de gestion de la CMM.

1570 Alors, comme vous pouvez le constater, je suis seul pour présenter ce mémoire. Mais en fait, je ne suis pas seul. Voyez-vous, j'ai amené avec moi mon ami ici, Johnny. Appelons-le Johnny. Vous voyez bien mon ami. Alors, malheureusement, Johnny vit dans un contexte social où tout ce qu'on lui dit de faire, tout ce qu'il fait et tout ce qu'on veut qu'il fasse, c'est de consommer, de consommer et encore de consommer, ce qui fait en sorte évidemment d'accumuler beaucoup de déchets en arrière et de profiter à des compagnies comme Intersan pour les enfouir et de faire de beaux bénéfices. Là, on va revenir à notre ami Johnny plus tard.

1575 Je vais vous faire une présentation partielle du mémoire pour ce dossier. Alors, tout d'abord, j'aimerais mentionner qu'il est assez évident que l'intérêt de la jeunesse québécoise n'est pas de crouler sous des montagnes de déchets. L'intérêt des jeunes est de préserver l'environnement pour les générations présentes et futures, ce qui passe inévitablement par une gestion plus écologique de nos déchets.

1580 Poursuivons avec une petite citation.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1585 *Début de la phrase à la page 4: «Un très grand nombre (...)*

Fin de la phrase à la page 4: «(...) demeurent sous-estimés.»

1590 Alors, ce constat-là ne date pas d'hier, mais de 1980. Ça avait été fait par l'Agence de protection environnementale aux États-Unis et ça vaut encore aujourd'hui, dans le contexte québécois.

(L'INTERVENANT CONTINUE LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1595 *Début de la phrase page 4: «Le dossier (...)»*

Fin de la phrase page 7: «(...) techniques de marketing qui valorisent la surconsommation.»

Et c'est ici que revient notre ami Johnny qui, quant à lui, se retrouve dans ce contexte où tout ce qu'on veut de lui, c'est de se fermer la boîte et de consommer.

1600

(L'INTERVENANT CONTINUE LA LECTURE DU MÉMOIRE)

Début de la phrase page 7: «La réduction de la consommation (...)»

Fin de la phrase page 8: «(...) et leurs effets sur l'environnement.»

1605

En conclusion, je pourrais vous dire que je fais peut-être bien la comédie avec notre ami Johnny, mais aussi il faudrait que certaines instances arrêtent eux-mêmes de faire la comédie, comme la compagnie Intersan qui nous parle de CVER, d'énergie verte, de projet qui serait pratiquement nec plus ultra en matière d'environnement avec ce site; les autorités municipales qui parlent du bien des citoyens, mais qui continuent d'exporter des déchets dans d'autres régions; les autorités gouvernementales qui parlent que l'environnement et le développement durable, ils l'ont à coeur, mais qui définissent des politiques, mais qu'ils ne mettent pas en application les politiques mêmes qu'ils ont mises en place et les différentes actions. Alors, c'est le temps de passer aux choses sérieuses, et c'était le message que nous avons à vous livrer ce soir. Merci.

1610

1615

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour votre témoignage. Nous avons des questions.

1620

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Alors, monsieur Ménard, vous proposez, entre autres, dans votre mémoire d'instaurer un prix plancher pour les tarifs d'enfouissement et ainsi que la mise en place d'un système de redevances.

1625

Alors, j'aimerais que vous nous expliquiez un petit peu mieux le mécanisme que vous souhaitez qui soit mis en place pour inciter, dans le fond, les gens, les citoyens à davantage recycler, récupérer et réutiliser.

1630

M. ROBERT MÉNARD :

Bien, ce n'est pas tant au niveau des citoyens, parce que ce n'est pas les citoyens eux-mêmes qui décident d'envoyer les déchets dans un site d'enfouissement.

1635 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

J'entends tous les citoyens là.

1640 **M. ROBERT MÉNARD :**

Oui, mais c'est les autorités municipales. Bien, l'idée du système de redevances, ce n'est pas, par exemple, que ça soit comme ça se passe actuellement, que certaines compagnies vont donner des redevances aux municipalités qui accueillent les sites, mais que ça ait, si on pourrait dire... bon, ça pourrait être à définir, je ne suis pas non plus un expert en économie. Mais ça pourrait aller à Recyc-Québec au ministère de l'Environnement.

1645 L'idée, c'est que de chaque tonne de déchets qui est enfouie au Québec, qu'il y ait une partie du coût de cette tonne-là qui s'en aille directement à des mesures qui visent les 3R, la réduction, le recyclage. Parce que c'est souvent ça qu'on entend des municipalités, même s'ils continuent toujours à baisser leurs taxes, c'est qu'ils n'ont pas l'argent pour mettre en place des systèmes de recyclage, de dépôt permanent des résidus domestiques dangereux et tout ça. Alors, ce serait une mesure de financement supplémentaire qui serait redistribué de parts égales à toutes, dans le fond, les municipalités du Québec pour qu'ils puissent mettre en place des programmes en ce sens-là.

1655 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Et cette redevance serait financée à même la hausse du coût d'enfouissement.

1660 **M. ROBERT MÉNARD :**

Oui.

1665 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

C'est ça? Et est-ce que vous avez comme une échelle de coûts qui devrait être rajoutée au coût actuel d'enfouissement?

1670 **M. ROBERT MÉNARD :**

On n'a pas défini d'échelle.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

1675 D'accord.

M. ROBERT MÉNARD :

1680 Alors, que ce soit le plus prohibitif possible. C'est ça l'idée. Je pense qu'il y a aussi des exemples notamment qui ont été donnés, qu'on pourrait peut-être voir dans l'étude qui avait été faite pour le plan de gestion de la CMM, qui a été voir du côté de ce qui se passe dans d'autres régions du Canada et aussi du monde, et où est-ce que, quand les prix sont plus élevés, évidemment l'enfouissement n'est pas si facile.

1685 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Et vous dites que vous ne souhaitez pas que cette redevance soit versée, par exemple, davantage aux municipalités ou aux régions hôtes de site d'enfouissement. Vous parlez de redevances qui seraient redistribuées à parts égales entre les régions, qu'elles quelles soient.

1690

M. ROBERT MÉNARD :

1695 Bien, il pourrait y avoir, si on veut, deux systèmes de redevances, un pour les municipalités qui accueillent les sites. Mais l'idée de celle-là, c'est qu'il y a un système de redevances qui puisse être utilisé par toutes les municipalités du Québec pour qu'elles puissent mettre en place des mesures qui vont faire en sorte qu'à la longue, ils n'auront pas besoin d'exporter leurs déchets.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

1700

Et ces redevances doivent servir exclusivement aux 3R ou elles pourraient servir à d'autres projets d'amélioration environnementale dans une région donnée?

M. ROBERT MÉNARD :

1705

Je dirais exclusivement aux 3R en matière de gestion des déchets.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

1710 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1715 Dans votre mémoire, en page 6, vous nous parlez que la propriété privée des LES représente un enjeu important dans la mesure où l'enfouissement des déchets est concentré dans quelques LES qui sont gérés par des multinationales. Alors, cette situation fait en sorte que les

pouvoirs publics ont parfois un pouvoir décisionnel et opérationnel plus faible. Mais les pouvoirs publics, les MRC ont quand même un pouvoir énorme, le pouvoir justement de statuer sur s'ils veulent ou non des déchets qui viennent d'autres régions.

1720

M. ROBERT MÉNARD :

Je vous dirais que ce n'est pas un pouvoir qui est suffisant parce que quand même... regardez, là, on se trouve dans quelle situation, où est-ce que justement les promoteurs de ces projets-là – c'est le même argumentaire qui était présenté par BFI, qui est présenté par Intersan – que, O.K., tout d'un coup on se trouve dans une situation de crise, puis vous n'avez pas le choix, dans le fond, de donner l'aval à nos projets. Alors, il y a ça.

1725

Mais il y a cette idée-là aussi que le contrôle public des LES fait en sorte que l'argent qui vient de ça après, si c'est contrôlé au niveau public, on peut décider justement de la réinvestir, par exemple, dans les programmes qui seraient visés aux 3R plutôt que ça s'en aille tout simplement en profits aux actionnaires, on ne sait trop où.

1730

Alors, c'est de garder le contrôle, dans le fond, sur l'argent qui est fait avec ces déchets-là. C'est de servir l'intérêt public avec cet argent-là plutôt que de servir les intérêts privés de compagnies comme Intersan et BFI.

1735

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Dans la mesure où il y aurait un système de redevances comme vous le proposez, est-ce qu'un mégalieu d'enfouissement sanitaire serait plus acceptable à vos yeux ou si ça demeure inacceptable?

1740

M. ROBERT MÉNARD :

Ça demeure inacceptable.

1745

LA PRÉSIDENTE :

Pourquoi?

1750

M. ROBERT MÉNARD :

Parce qu'on précise quand même que c'est dans une optique de régionalisation puis que, aussi, bon, de l'ampleur des sites, veux, veux pas, ça fait plus de dommages environnementaux, puis ça affecte les... pourquoi certaines régions du Québec devraient subir les désagréments de ça? Alors, c'est dans cette optique-là d'équité sociale.

1755

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

1760

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1765

Merci. Donc, vous proposez qu'il y ait une sorte de taxe à l'enfouissement, une sorte de redevance ou de taxe à l'enfouissement.

1770

Est-ce que les argents qui seraient ainsi récupérés par le gouvernement, admettons que ce soit Recyc-Québec, pourraient aussi servir pour qu'il y ait de la vérification environnementale de ces sites-là? Parce qu'on sait actuellement que c'est les promoteurs qui l'assument. Le ministère de l'Environnement vérifie. Dans quelques cas c'est suivi.

M. ROBERT MÉNARD :

1775

Bien, c'est un peu la même question que votre collègue. Je répéterais que l'idée, ce ne serait pas ça, ce serait vraiment que cette taxe-là serve à des mesures de 3R pour qu'éventuellement, il n'y en ait même pas de vérification à faire parce qu'il n'y aura plus de site d'enfouissement, hypothétiquement.

1780

LA PRÉSIDENTE :

Là, vous regardez à très, très long terme.

M. ROBERT MÉNARD :

1785

Ça, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

1790

Mais pensons pour les...

M. ROBERT MÉNARD :

1795

Je suis sûr que le gouvernement peut trouver d'autres façons de le financer.

LA PRÉSIDENTE :

1800

Pensons pour le siècle à venir seulement, il risque d'y avoir encore des matières, des résidus à éliminer, d'une certaine façon. Même si on met tous les efforts, ce qui est estimé, c'est qu'on pourrait possiblement atteindre jusqu'à peut-être 85 % en étant vraiment très optimistes, mais il y a quand même une certaine quantité de matières résiduelles qui devra être éliminée. Alors, vous croyez que non?

M. ROBERT MÉNARD :

1805

Bien, vous parlez sur un horizon d'un siècle. Un siècle, c'est quand même beaucoup. Si on s'entend, il y a beaucoup de choses qui peuvent se passer. Si, en bout de ligne, il reste juste 15 % de matières à enfouir, je ne pense pas qu'on va avoir... puis que c'est réparti équitablement entre les régions, je ne pense pas qu'on va avoir affaire avec des mégasites.

1810

Si le problème c'est qu'il n'y a pas de vérification environnementale qui est faite par le ministère de l'Environnement, je pense que ça, c'est des priorités gouvernementales que le gouvernement peut faire et décider d'investir là-dessus, c'est qu'on ne parle pas non plus de sommes astronomiques.

1815

Puis aussi je vous dirais, je vous répéterais que si on veut s'assurer encore plus qu'il y ait moins de déchets, que c'est ça l'idée de la commission et c'est pour ça qu'on parle de cette commission-là pour justement qu'à long terme, non seulement on examine les mécanismes, par exemple, de marketing qui font en sorte qu'on consomme, on consomme, mais aussi qu'on examine nos façons de produire les biens, puis peut-être de les produire plus écologiquement comme, par exemple, avec l'approche du cycle de vie.

1820

LA PRÉSIDENTE :

1825

Puis du côté de l'éducation en environnement, est-ce que vous trouvez que ça a évolué ou bien que c'est à peu près stagnant? Votre perception.

M. ROBERT MÉNARD :

1830

Bien, une perception, ce n'est pas fondé sur des statistiques, sur des études. Alors, je ne vous parlerai pas d'une perception. Mais je pourrais vous dire que ça pourrait être grandement amélioré si on institutionnalisait la chose en mettant ça davantage dans les curriculum des écoles à tous les niveaux, à la fois primaire, secondaire, collégial et universitaire, ce qui n'est pas le cas présentement, mais ce qui est le cas dans certains autres pays.

1835

Alors, ça, ce serait certainement une mesure qui favoriserait davantage l'éducation relative à l'environnement, plutôt que de laisser ça un peu... de confier ça strictement à des organismes communautaires, bien qu'on aime le faire. Bien, ce serait encore plus génial si ça se faisait aussi de façon permanente. Parce que c'est souvent ça le problème, les organismes communautaires, on n'a pas toujours des moyens. Bon, il y a toutes sortes de facteurs qui font en sorte qu'on ne peut pas assurer tout le temps une continuité dans nos actions.

1840

Alors, si ça peut être institutionnalisé dans les écoles, puis là tout le monde passe par l'école au moins primaire et secondaire, en majorité, alors il y aurait des choses à faire à ce niveau-là.

1845

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Et ça, via des programmes d'éducation relative à l'environnement?

1850

M. ROBERT MÉNARD :

Oui.

1855

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Qui seraient conçus par les ministères gouvernementaux ou vous voyez à Environnement Jeunesse un rôle particulier à jouer là-dedans?

1860

M. ROBERT MÉNARD :

Bien, c'est sûr que je ne pense pas qu'on pourrait faire tout le programme, on est quand même... à moins qu'on nous donne tous les moyens pour le faire. Mais je pense que le rôle à la base, l'éducation, tout ce qui est enseigné dans les écoles primaires, secondaires, c'est défini par le ministère de l'Éducation. Alors, je pense qu'ils ont encore leur rôle à jouer à ce niveau-là. C'est sûr que s'ils veulent consulter des groupes, dans l'éventualité où ils incluraient ça dans les programmes scolaires, nous, on serait bien volontiers à participer.

1865

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

1870

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1875

Merci de votre témoignage.

M. ROBERT MÉNARD :

Merci.

1880

LA PRÉSIDENTE :

Nous invitons maintenant madame Line Vincent, s'il vous plaît.

1885

Mme LINE VINCENT :

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

1890

Bonsoir.

Mme LINE VINCENT :

1895

Moi, je remplace mon conjoint qui devait être ici. Malheureusement, je n'ai pas suivi toutes les audiences, alors je vais vous lire le résumé qu'il avait préparé pour vous.

LA PRÉSIDENTE :

1900

C'est bien.

Mme LINE VINCENT :

1905

Juste pour nous situer un petit peu, nous, on reste sur la 2e rue à Sainte-Sophie, directement en face du site d'Intersan. Alors, on les voit très bien de la fenêtre du salon.

Alors, le premier point de mon mari était pour le droit de dormir.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1910

On a également joint, j'ai donné à une dame tantôt une pétition que mon mari a fait signer. C'est très minime, c'est seulement 19 noms. Par contre, c'est sur le droit de dormir et c'est seulement sur les gens de la 1ère et de la 2ième Rue qui entendent sans cesse les travaux d'Intersan après 11 h le soir.

1915

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

1920

Merci. Pour vous, est-ce que ça devrait être implicite qu'il y ait véritablement un couvre-feu, si vous voulez, qu'il n'y ait aucune entrée de camions après une certaine heure?

Mme LINE VINCENT :

1925

C'est que nous, l'année dernière, c'était rendu, pas à l'été 2003 mais à l'été 2002, c'était vraiment rendu une autoroute. Une journée, je me suis *tannée*, parce que j'ai deux jeunes enfants, j'ai été directement à la Ville et j'ai pétié une crise, si on peut appeler ça comme ça. On m'a fait remplir un formulaire de plainte.

1930

Alors, il y a une résidante tantôt qui a dit que la Ville n'avait aucun registre de ça. C'est bizarre parce que, moi, j'ai bel et bien rempli une feuille. Je l'ai signée et je l'avais remise à une dame qui travaillait à la Ville. Elle m'a bien dit qu'elle allait en prendre connaissance.

1935 Par la suite, on a même appelé la police, qui sont venus à la maison. Je les ai fait asseoir sur mon lit dans la chambre à coucher parce qu'elle est complètement en face du site. Le monsieur a admis que c'était énorme comme bruit. Il nous avait ouvert un dossier, tout ça, puis il avait été vérifier. Par contre, ça arrêtait une couple de jours et ça recommençait toujours.

1940 C'est certain qu'on veut bien que les gens opèrent, sauf qu'on veut bien, nous aussi, dormir. Puis on ne peut pas passer notre temps après, les deux ou trois jours, à appeler les policiers toujours pour faire des plaintes répétitives.

1945 Nous, on nous a dit que le règlement de la Ville, je crois, le soir était 23 h la fermeture. Et je ne me souviens pas si c'était 6 h ou 7 h le matin. C'est sûr que ce n'est pas obligé que ce soit toujours, toujours sept jours sur sept. Sauf que quand tu ne peux pas dormir quatre jours sur sept, après 11 h, on s'entend là, ça devient à un moment donné harassant. Surtout quand tu as des jeunes enfants, tu travailles. Nous, on travaille sept jours sur sept en étant agriculteurs.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

1950 Donc, ce que vous souhaitez, parce que dans le mémoire, vous proposez qu'on limite à 100, 125 camions les déplacements sur le site, ce que vous suggérez, c'est qu'on cesse d'avoir des activités au-delà de 23 h. En tout temps? Sept jours sur sept?

Mme LINE VINCENT :

1955 Si possible, oui, mais j'imagine que ça ne peut pas l'être. Mais ce qui devient tannant à la fin, c'est quand on demande pourquoi on travaille de soir ou très tard, jusqu'à 1 h, 2 h du matin, puis on se fait dire: «Bien, on a des normes au niveau de l'environnement», en quelque part je comprends, sauf qu'il y a quelqu'un qui ne met pas carrément ses culottes, puis qui ne fait pas son travail. Si Intersan n'est pas capable de dire aux gens qui apportent les déchets chez eux: «Vous arrivez avant telle heure ou bien vous restez avec jusqu'au lendemain matin», ou bien la municipalité fasse appliquer son règlement qu'ils doivent cesser... disons, jusqu'à minuit, bon, 1 h de temps en temps, O.K., mais pas sans arrêt comme ça.

1965 Là, la Ville nous dit: «On prend ta plainte, on va faire quelque chose», mais rien n'est fait. Puis Intersan nous dit: «Bien, on n'a pas le choix parce que le ministère de l'Environnement oblige les gens à vider leurs camions.» Mais en quelque part, les camions, ils arrivent de où? C'est-tu parce qu'ils arrivent de trop loin, qu'ils ne sont pas capables de fournir l'heure de ou bien ils ont le droit eux autres de fonctionner en tout temps, 24 heures sur 24? Puis s'ils augmentent à 400 camions, ça va être quoi?

1970 Tu sais, en quelque part, c'est ça qui nous fait peur un petit peu. Parce qu'en plus, quand j'ai entendu la dame: «La Ville n'a pas de registre», c'est bizarre, ça. Ça ne fait pas si longtemps que ça. Ce n'était pas l'été 2003, c'était l'été 2002.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Vous parlez également que vous avez perdu de la clientèle de vos fourrages.

1980

Mme LINE VINCENT :

Oui.

1985

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

C'est du fourrage que vous produisez pour les chevaux et pour les vaches. C'est ça?

Mme LINE VINCENT :

1990

Oui, c'est ça. Nous, on cultive 400 arpents de terre, dont plusieurs en avant de notre propriété au 2574.

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

1995

Et est-ce qu'il y a des critères ou des particularités que votre clientèle exige quant à vos fourrages?

Mme LINE VINCENT :

2000

Il faut qu'il n'y ait pas de poussière, c'est certain, mais que le foin n'ait pas de cochonneries, si on peut appeler ça comme ça, à l'intérieur.

Au printemps, nous, on avait énormément, énormément d'oiseaux sur le site. Mon mari s'est mis à courir après, ça avait l'air drôle un petit peu.

2005

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Il nous a raconté ça en première partie.

2010

Mme LINE VINCENT :

Oui. Sauf qu'il est revenu avec un bol, puis c'était plein de cochonneries. Les chevaux sont sensibles beaucoup aux maladies. Et les vaches, c'est encore pire, parce que la vache mange n'importe quoi. Alors, c'est sûr que quand on coupe le fourrage, puis qu'on ramasse, l'os ou n'importe quoi à l'intérieur, la vache, elle, elle va le manger. Sauf que quand l'animal tombe, c'est nous qui en assument les frais là. C'est ça qu'on commence à déplorer beaucoup.

2015

Puis on a vérifié au niveau du MAPAQ, on a vérifié au ministère de l'Environnement, on a vérifié au niveau de la Faune si on pouvait les tuer, les empoisonner, faire quelque chose, puis il

2020

n'y a rien à faire. Là, il faut que mon mari aille suivre un cours de maniement d'arme à feu, s'acheter un genre de fusil avec des balles à blanc, puis c'est nous qui assumons les coûts, je pense que ça revient à 300 \$ tout le kit, pour chasser les oiseaux que quelqu'un chasse de chez eux parce qu'il ne les veut pas, puis qu'il les envoie chez nous.

2025

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Donc, ce que vous souhaitez, c'est que la compagnie Intersan prenne les moyens pour ne pas chasser leur problème chez vous...

2030

Mme LINE VINCENT :

C'est ça, c'est ça.

2035

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

... mais essayer de le régler.

2040

Mme LINE VINCENT :

C'est ça. Parce que déjà tantôt...

2045

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

Et non pas l'envoyer plus loin.

2050

Mme LINE VINCENT :

C'est ça. C'est qu'ils ne règlent pas le problème, ils font juste le déplacer, puis ils le déplacent chez les voisins. Mais en quelque part, les voisins, ils font quoi avec ça? Il va falloir que nous aussi, on engage des maîtres fauconniers pour chasser ce problème-là? Mais où est-ce qu'il va s'en aller le problème? Tu sais, ça ne règle rien là, ça fait juste le déplacer.

2055

LA PRÉSIDENTE :

Vous estimez vos pertes financières de l'an passé, parce que vous avez perdu des contrats, à combien?

2060

Mme LINE VINCENT :

Ah! Seigneur, c'est mon mari qui pourrait vous répondre à ça. Moi, je n'ai pas...

LA PRÉSIDENTE :

2065 Vous pourrez nous répondre par écrit par la suite.

Mme LINE VINCENT :

O.K.

2070

LA PRÉSIDENTE :

D'accord?

2075

Mme LINE VINCENT :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2080

Je vous remercie beaucoup pour votre témoignage.

Mme LINE VINCENT :

2085

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2090 Avant de passer la parole à Action Re-Buts, j'aimerais demander s'il y a un représentant de la Municipalité de Sainte-Sophie dans la salle. Il n'y a pas de représentant de Sainte-Sophie dans la salle? Oui?

INTERVENANTE DANS LA SALLE :

2095

Le maire nous a dit qu'il connaissait le dossier par coeur, alors que...

INTERVENANT DANS LA SALLE :

Il n'avait rien à... ce n'est pas nécessaire qu'il vienne.

2100

LA PRÉSIDENTE :

2105 D'accord. Alors, on va écrire à la Municipalité pour leur redemander le registre des plaintes, ou s'il n'y a pas de registre de plaintes, bien, qu'est-ce qu'ils ont fait avec les plaintes. On prend ça en note.

Nous appelons maintenant Action RE-buts. Madame Julie Martel.

Mme JULIE MARTEL :

2110

Bonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2115

Bonsoir.

Mme JULIE MARTEL :

2120

Mon nom est Julie Martel, puis je représente ici, ce soir, la coalition Action RE-buts. On souhaite donner notre position sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie dans la MRC Rivière-du-Nord. Mais tout d'abord, je vais expliquer un peu c'est quoi Action RE-buts.

2125

Action RE-buts, nous, on est un organisme non gouvernemental. Puis nous, on travaille vraiment pour... en fait, notre vision est une véritable gestion écologique des matières résiduelles au Québec. On travaille beaucoup dans la Communauté métropolitaine de Montréal pour faire beaucoup de... enfin, nous, notre objectif, c'est un peu de réduire l'enfouissement et l'incinération, puis on promouvoit beaucoup l'éducation environnementale. On monte des projets communautaires de gestion écologique des matières résiduelles pour un peu faire des... démontrer un peu... en fait, ça fait depuis 12 ans qu'on fait ça, démontrer un peu qu'est-ce qui est possible de faire en solution alternative à l'enfouissement des déchets.

2130

2135

Entre autres, bien, on a réalisé un projet pendant une année, qui s'appelait *Rue écologique*, dans le quartier Pointe-aux-Trembles à Montréal, puis on a fait la sensibilisation, l'éducation environnementale auprès des citoyens d'une rue, de la *Rue écologique* là, puis on a réussi en un an à réduire de 20 % la quantité des déchets dans le sac de poubelle de chaque citoyen. Ça fait que c'était pour montrer que quand on fait des actions, il y a quand même des alternatives qui sont possibles.

2140

Ce qu'on a fait aussi, c'est qu'on a mis en place le Réseau des ressourceries du Québec qui travaille dans le domaine de la réutilisation des matières résiduelles et que cette année va débiter un nouveau programme d'information en collaboration avec le Réseau des ressourceries, qui s'appelle... en fait, un nouvel emploi, c'est une nouvelle profession, qui serait *valoriste*. Puis un valoriste, c'est quoi? C'est les personnes qui travaillent dans les ressourceries, qui travaillent pour transformer les déchets en ressources.

2145

2150

On a aussi implanté plusieurs sites de compostage communautaire, dont un dans l'écoquartier à Montréal, et on a mis sur place un réseau de lombricompostage. C'est du compostage avec des vers rouges qui peut se faire dans les condominiums, les immeubles à plusieurs étages, qui s'appelle vermitroc.

2155 Enfin, nous autres, toutes ces initiatives qu'on fait, en fait au nom de tous les membres, les citoyens, puis les groupes environnementaux qui sont membres de Action RE-buts, nous, notre idée, c'est de transformer les déchets en ressources puis en créant des emplois durables et en environnement. Mais pour ça, en fait, notre principale difficulté, c'est un peu de lutter contre les multinationales comme Intersan, qui gèrent les mégasites d'enfouissement sanitaire. Puis ça, ça profite à qui? Ça profite au... en fait, ça pollue l'environnement, puis ça profite à aucun citoyen, à part les propriétaires de ces entreprises-là.

2160 Ça fait que nous, Action RE-buts, on s'oppose donc au projet en question. Puis nous, ce qu'on propose plutôt, c'est la valorisation du concept des 3R, réduction, réemploi, recyclage, compostage, et aussi la régionalisation de la gestion des déchets. Parce que nous, on croit en une gestion plus participative. Parce qu'en fait, on pense que si les gens voient comment sont gérés leurs déchets, ils vont plus être impliqués, ils vont plus se sensibiliser à la problématique et ça va avoir plus d'impact.

2170 Ça fait que nous, dans notre mémoire, en fait, ce qu'on a voulu faire, bon, nous, c'est notre point de vue, tout ça, mais on va aller voir c'est quoi le point de vue du promoteur. Ça fait qu'on est allé lire dans l'étude d'impact faite par Intersan les justifications du projet qui étaient données par le promoteur.

2175 Ça fait que lui, il affirme que l'enfouissement, c'est la solution idéale à la problématique de gestion résiduelle au Québec. Parce que qu'est-ce qu'on va faire avec tous ces déchets-là? On ne sait pas quoi faire avec. Mais il dit: «Est-ce que ça respecte vraiment la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*», qui voulait augmenter jusqu'à 65 % les matières résiduelles récupérées.

2180 Ça fait que là, en plus, bien aussi il a été dit, il y a eu des plaintes et tout, que le site est contaminé, que ça a des effets néfastes sur la population, puis tout et tout. Puis là, lui, ce qu'il justifiait pour ça, bien, c'était une des justifications. Là, ce qu'il dit: «Ah! il y a des perspectives démographiques», il dit: «Ah! oui, la population va croître. On va avoir encore plus de déchets. Il faut agrandir», tout et tout.

2185 Mais là, d'après les courbes genre de Statistique Canada, on peut bien voir que la population n'augmentera pas de façon si hypersignificative dans les prochaines années. Ça fait que ce n'est peut-être pas... les perspectives vont probablement rester les mêmes qu'aujourd'hui.

2190 Une autre justification qu'il donnait à son projet, c'est qu'il va y avoir des grosses perspectives économiques, parce qu'il dit: «Ah!», dans son étude d'impact, il dit, lui, ses perspectives qu'il voit, c'est les matériaux secs. Il dit: «Oui, oui, il va y avoir un problème. Là, maintenant, il y a beaucoup de construction résidentielle à Montréal à cause d'un projet qui a été fait par le gouvernement provincial.» Il dit: «Ah! oui, là, maintenant il y a beaucoup de logements à Montréal, il faut faire de la construction résidentielle, il va y avoir plein de matériaux secs.» En fait, c'est lui qui a indiqué ça dans son étude d'impact, il dit qu'il va y avoir la loi sur... qu'il va y avoir un règlement bientôt qui va empêcher les dépôts de matériaux secs.

Et nous, dans notre point de vue, des matériaux secs, bien, on peut réutiliser ça. Il y a plein de choses qu'on peut faire. Il y a même une ressourcerie à Montréal, Éco-Réno, qui fonctionne très bien, qui justement vend tous les matériaux récupérés de construction pour les gens qui veulent faire la rénovation et tout à des prix pas mal plus intéressants que des matériaux neufs.

En plus, nous, ce qu'on pense de l'enfouissement massif et l'exportation des déchets, bien, ça vient un peu... c'est un peu, comment dire... en fait, ça devient un peu de l'irresponsabilisation des municipalités d'envoyer chez son voisin ce qu'il trouve fatigant. Ça fait qu'on...

Puis surtout dans ce contexte-là de régionalisation, bien, c'est assez grand. Quand on parle, bon, on fait une gestion régionale des déchets de la... le site d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie, mais ça compte pour 4.6 millions d'habitants de la CMM, qui comprend les MRC de Montréal, Laurentides, Lanaudière, Montérégie, Outaouais. Puis quand on compte qu'il y a à peu près 10 000 habitants à Sainte-Sophie, ça fait beaucoup. Le concept régional, il est assez large. Il est utilisé vraiment dans un sens extrêmement large, puis que nous on pense que ce serait mieux que ça revienne plus à... qu'on prenne le concept régionalisation dans un concept plus de MRC, dans cette perspective-là.

Ça fait que là, on continue à regarder ça. Il dit: «Ah! oui.» Mais là, à un moment donné, on a vu, oui, ils veulent faire un centre de valorisation environnementale des résidus, un CVER, avec des infrastructures de recyclage, récupération. Ah! ça, ça serait bien. Mais là on commence à lire plus loin: «Oui, mais ça ne nécessite pas d'avoir un agrandissement du projet.» Ça fait que ça, au fond, il pourrait le faire sans faire le projet.

Puis ce qu'on aurait aimé, c'est surtout voir, parce que souvent dans les études d'impact, ils vont montrer un peu des solutions alternatives pour prouver que leur solution à eux, c'est la meilleure, démolir les autres, puis bon, bien: «Les autres solutions ne marchent pas, ça fait qu'on va faire un mégasite.» J'ai été un peu déçue de voir qu'il n'y en avait pas dans ce rapport-là, puis que tout ce qu'ils proposaient, eux, c'est l'agrandissement. Parce qu'il faut qu'on enfouisse les déchets, on ne sait pas quoi faire avec.

Ça fait que j'aurais bien aimé savoir un peu qu'est-ce qu'ils auraient pu proposer avec ce centre-là, qu'est-ce qu'ils auraient pu mettre sur pied avec plus de détails. Ah! on aurait pu faire des centres de compostage, on aurait pu faire un centre de triage, puis détailler un peu ces projets-là. Parce qu'il fait juste parler de ça vite, mais on ne sait pas trop où est-ce qu'il va avec ça.

Puis aussi, bien, donc nous, on se positionne donc contre ce projet-là parce que ça va à l'encontre de notre mandat, qui est de chercher des solutions pour une gestion écologique des matières résiduelles au Québec. Nous, on trouve que d'après nous, c'est une solution trop coûteuse sur les plans environnementaux et sociaux pour les résidents de la MRC Rivière-du-

2240 Nord. Puis un agrandissement de 9 millions de tonnes métriques additionnelles, ça, on ne sait pas à quel rythme d'enfouissement puisque, comme il a déjà été dit, les six dernières années ont beaucoup augmenté le rythme d'enfouissement par rapport aux années précédentes, on trouve que c'est inacceptable, surtout quand on considère l'état de contamination du site.

2245 Ça fait que nous, on proposerait donc premièrement une évaluation indépendante de l'état de contamination du site reconnu récemment et une recherche pour établir un nouveau site d'enfouissement sur le territoire de la MRC Rivière-du-Nord, qui viendrait prioriser les besoins de la MRC et tout faire justement pour minimiser les impacts, puis ne pas empoisonner les résidants et la région.

2250 Rappelons-nous aussi que les groupes et citoyens, qui ont participé aux audiences publiques de la CMM sur le nouveau plan de gestion, ont majoritairement recommandé la régionalisation de la gestion des déchets et s'attendent à ce que le gouvernement respecte cette recommandation. C'est sûr qu'il va falloir une période de transition nécessaire avant de pouvoir
2255 mettre en place une réelle régionalisation de la gestion des déchets, mais le gouvernement ne devrait pas reculer devant ce défi et mettre tous les efforts et les ressources pour réussir. Si nous sommes pris dans cette situation complexe et soi-disant urgente, c'est bien parce que le principe de la régionalisation des déchets n'a presque jamais été mis en pratique dans la grande région de Montréal.

2260 Ça fait que Action RE-buts et ses membres souhaitent aussi mentionner qu'elle appuie la position du Collectif Alerte à l'enfouissement/participation citoyenne composé de groupes et citoyens de la région préoccupée par la question des mégadépotoirs dans la région et au Québec. Et ce Collectif a exprimé des préoccupations par rapport aux problèmes environnementaux
2265 existants (écoulement des nappes phréatiques contaminées vers les terres agricoles à Sainte-Anne-des-Plaines, échappement de biogaz, risque de contamination des puits d'eau potable de cette même région, etc.) causés par les mauvaises pratiques d'Intersan dans la gestion du site et les besoins d'imputabilité du promoteur face à ces problèmes.

2270 Et l'acceptation sociale de ce projet serait donc assez faible. Finalement, Action RE-buts juge que si le promoteur n'a pas su démontrer une conformité aux règlements gouvernementaux dans la gestion sécuritaire de ce site, nous n'avons aucune raison de croire qu'elle les respecterait dans le futur.

2275 Donc, finalement, c'est les communautés locales qui subissent les effets nocifs des mégadépotoirs remplis de déchets qui proviennent d'autres régions que de leur région. Et nous espérons que le gouvernement respectera leurs revendications démontrant une réelle volonté de démocratie environnementale. Merci.

2280 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci pour votre témoignage.

2285 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Au regard du site actuel, vous demandez une évaluation indépendante de l'état de la situation. Qu'avez-vous en tête précisément?

2290 **Mme JULIE MARTEL :**

Bien, en fait, c'est que moi... mais enfin, nous, Action RE-buts, ce qu'on a trouvé bizarre, c'est que l'étude d'impact a été faite par le promoteur. Je ne sais pas si c'est une pratique courante, mais normalement ça aurait été mieux d'avoir une étude d'impact, un avis extérieur pour être plus objectif sur vraiment l'étude d'impact, sur toute l'analyse technique et tout, parce qu'au fond, eux... pour avoir l'avis d'experts qui sont objectifs.

2300 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

En fait, le processus d'évaluation environnementale prévoit qu'un promoteur dépose une étude d'impact qui répond à une directive qu'émet le ministre de l'Environnement et cette étude d'impact est soumise à la consultation, et si des citoyens le demandent, il y a une audience publique et il y a également une analyse environnementale qui est faite par le ministère de l'Environnement sur le projet.

2305 Est-ce que c'est davantage que ça que vous souhaitez au regard du site actuel...

Mme JULIE MARTEL :

2310 Non. Enfin, je pense que...

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

... ou si déjà là, ça vous rassure?

2315 **Mme JULIE MARTEL :**

Non, déjà là, c'est bon. Je pense que l'analyse environnementale va peut-être plus répondre à nos besoins de ce côté-là, oui.

2320 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Et cette analyse environnementale du ministère de l'Environnement, elle se fait en parallèle avec les travaux de la commission du BAPE. Est-ce que vous pensez qu'il serait intéressant de l'avoir plus tôt dans le processus d'évaluation environnementale?

2325

Mme JULIE MARTEL :

Oui. En fait, même que je penserais que c'est essentiel. Parce que, enfin, nous, la seule aversion qu'on a quand on arrive ici pour un peu donner notre opinion, notre avis et tout, c'est tout ce que le promoteur a dit, mais on n'a pas d'opinion extérieure, on n'a pas d'avis expert extérieur qui dit: «Oui, il a raison. Non, il a tort» et tout. Ça fait que ça fait que nous, tout ce qu'on doit croire, c'est le promoteur. Et ce serait bien que ça arrive plus avant dans le processus, c'est évident.

2330

2335 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2340

Et est-ce que votre opinion, c'est aussi au niveau du suivi environnemental, qu'il y ait des vérifications qui soient faites par une entité indépendante? Parce que là, on sait que c'est aussi les promoteurs qui font les suivis lorsqu'un site est en fonction. Est-ce qu'on devrait avoir une forme de vérification externe et que ce soit rendu public?

2345

Mme JULIE MARTEL :

Bien, en fait, là je parle au nom d'Action RE-buts, mais en fait il existe déjà des comités de vigilance là. Je pense que...

2350

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais les comités de vigilance n'ont pas nécessairement les moyens de faire des suivis eux-mêmes. Ils prennent les résultats qui leur sont donnés.

2355

Mme JULIE MARTEL :

Oui, c'est sûr que les suivis, c'est essentiel qu'il y ait une mise en place qui devrait, en fait, réunir tous les acteurs, je pense, le promoteur, le ministère, des citoyens, pour un peu faire que chacun... parce qu'au fond, que chaque partie ait droit de regard sur ce qu'il fait ensuite et pas seulement une des parties.

2360

LA PRÉSIDENTE :

2365 Merci pour votre témoignage.

Mme JULIE MARTEL :

2370 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2375 Nous invitons maintenant les membres citoyens du Comité consultatif en environnement de Prévost. Madame Isabel Sauvé et Claude Bourque.

M. CLAUDE BOURQUE :

2380 Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

2385 Bonsoir.

M. CLAUDE BOURQUE :

2385 (L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

2390 Voilà, c'est le mémoire qui est signé par les membres du Comité consultatif en environnement de la Ville de Prévost. Je voulais préciser que ce mémoire-là a été présenté hier soir au conseil municipal. Nous nous attendions à ce que le conseil puisse entériner ce mémoire-là. Il a été discuté, mais ce qui a été approuvé, c'est plutôt une résolution à saveur un peu différente, que Isabel va vous lire maintenant.

Mme ISABEL SAUVÉ :

2395 Donc, notre mémoire, c'est vraiment l'opinion finalement des membres citoyens et certains conseillers aussi qui font partie du comité, dont on a liste des membres qui entérinent notre mémoire finalement au niveau du comité.

2400 Et les autres conseillers ont voté hier une résolution à Prévost qui, en fait, va vers la réduction des matières résiduelles enfouies, mais qui atteindraient 400 000 tonnes métriques. Eux, leur maximum, ça serait 400 000. Alors, ils diraient, à partir de la quantité, que leur réduction annuelle du tonnage enfoui devrait être de l'ordre de 100 000 tonnes métriques par année jusqu'à temps qu'on arrive à 400 000, où est-ce qu'il y aurait un statu quo.

2405

2410 Nous, c'est sûr que les membres citoyens du comité, on demanderait beaucoup moins que ça, parce que c'est 60 000, environ 60 000 tonnes que la MRC produit comme déchets à enfouir. Alors évidemment, 400 000, ça paraît déjà beaucoup d'importation. Ils sont d'accord avec une certaine quantité. Ça, c'est notre conseil de ville. Tandis que nous, on demanderait encore d'être plus restrictif.

2415 On parlait des municipalités limitrophes. Donc, c'est sûr qu'on ne peut pas interdire à Sainte-Anne-des-Plaines d'amener leurs déchets ici, si c'est ici que... c'est sûr. Alors les municipalités limitrophes, mais pas Montréal, mais 400 000 tonnes métriques, c'est beaucoup. Mais au moins, on voulait réduire. On voyait que ce n'était pas le 1 million que nos conseillers municipaux acceptaient là.

LA PRÉSIDENTE :

2420 Est-ce qu'il y a des garanties environnementales de protection qui sont associées à votre...

Mme ISABEL SAUVÉ :

2425 À la demande de nos conseillers?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2430 **Mme ISABEL SAUVÉ :**

2435 Oui. J'ai oublié d'en faire mention, je voulais en faire mention. Il est résolu que, bon, la réduction annuelle du tonnage enfoui devra être de l'ordre de 100 000 tonnes métriques par année et que cette autorisation d'enfouissement soit conditionnelle à ce que la compagnie Intersan procède à la réouverture de son centre de tri des matières recyclables.

2440 Mais c'est certain que nos conseillers et maire ne sont pas au courant de toutes les choses concernant la contamination de la nappe phréatique et tout, là. C'est nous qui les mettons au courant, mais ils n'ont pas suivi le dossier comme nous. Ça fait que c'est sûr que c'est peut-être pour ça aussi qu'il y a une différence entre nos opinions.

LA PRÉSIDENTE :

2445 D'accord. Ça va. Merci pour votre témoignage.

M. CLAUDE BOURQUE :

Merci.

2450 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Jean Benoît, s'il vous plaît.

2455 **M. JEAN BENOÎT :**

Bonsoir, mesdames.

2460 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

M. JEAN BENOÎT :

2465 Jean Benoît. Je suis ici avec mon épouse. Nous sommes résidants de Saint-Hippolyte, mon épouse depuis l'année 1940 et moi depuis 1950 comme villégiateur et résidant permanent depuis 1989. Suite à la lecture d'un article dans le journal *Le Nord*, j'ai vu qu'il y avait des auditions ce soir et on a décidé de se présenter pour donner notre opinion verbale.

2470 Lorsque vous avez vu la présentation vidéo tout à l'heure, tous les gens appellent des mouettes, mais des goélands, je vous ai remis trois photos qui démontrent sur le lac l'Achigan la quantité de ces oiseaux qui polluent notre lac. Le lac l'Achigan, d'après moi, qui est le plus beau lac de la MRC et même des Basses-Laurentides, si ça continue de même, dans quelques années il sera pollué et on ne pourra plus se baigner ou avoir des activités sur le lac.

2475 **LA PRÉSIDENTE :**

Il est situé à quelle distance du site à peu près?

M. JEAN BENOÎT :

2480 Ah! je ne pourrais pas dire. À vol d'oiseau, c'est pas bien bien loin, là, mais...

LA PRÉSIDENTE :

Mais à vol d'oiseau...

2485

Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :

J'allais dire à vol de goélands.

2490 **M. JEAN BENOÎT :**

Je ne pourrais pas dire la distance.

LA PRÉSIDENTE :

2495

On va vérifier.

M. JEAN BENOÎT :

2500

Je sais que moi, pour venir ici ce soir, à partir de Saint-Hippolyte, Saint-Jérôme, m'en venir ici, ça m'a pris à peu près 40 minutes. Ça fait que ce n'est pas si loin que ça.

2505

Comme vous pouvez voir, on aboutit avec une contamination du lac. Il faut savoir qu'au lac l'Achigan, il y a trois camps de jeunes: le camp Odyssee, le camp Weardale et la Salvation Army, qui tous les étés ont plusieurs centaines d'enfants, que ces camps-là devront être obligatoirement fermés.

2510

Et pour nous autres, plusieurs fois l'été dernier, on se promenait en ponton, puis on voulait arrêter pour se baigner, il n'en était pas question. Il y avait tellement de – excusez l'expression – de merde qui flottait sur le lac ou de plumes et d'oiseaux, qu'on ne pouvait pas se baigner dans le lac. Et si d'année en année, ça augmente, ça veut dire que dans très peu de temps, on pourra dire adieu à notre lac. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2515

Alors, merci pour votre témoignage. Peut-être juste une petite question. Depuis que vous habitez dans la région, que vous allez profiter des charmes de ce lac, est-ce que vous avez vu une augmentation de la population?

2520

M. JEAN BENOÎT :

Depuis deux ans, il y a une grosse augmentation.

LA PRÉSIDENTE :

2525

Oui?

M. JEAN BENOÎT :

2530

Beaucoup, beaucoup, beaucoup. Même, ça me surprend que le maire St-Onge, qui est aussi le préfet de la MRC, qui est aussi riverain du lac l'Achigan, ne soit pas ici pour en témoigner. Parce que lui aussi, il est sur le même lac, puis...

LA PRÉSIDENTE :

2535

Alors, est-ce qu'il y a des tests qui sont... est-ce que la qualité de l'eau du lac est vérifiée?

M. JEAN BENOÎT :

2540

La qualité de l'eau du lac est vérifiée surtout près de la plage municipale, mais c'est la partie qu'on pourrait dire nord. C'est la plus loin de la décharge du lac et la rivière l'Achigan. C'est la partie la plus loin.

2545

Par contre, le camp Weardale est directement dans la partie la plus polluée, les journées qu'on était là.

LA PRÉSIDENTE :

2550

Puis est-ce que les gens prennent leur eau potable à partir du lac ou...

M. JEAN BENOÎT :

Pas tout le monde, mais plusieurs.

2555

LA PRÉSIDENTE :

Quelques-uns?

M. JEAN BENOÎT :

2560

Dont moi, je prends l'eau potable là, mais j'ai été obligé de m'installer depuis deux ans un système UV, un système ultraviolet pour prévenir. Mais il y en a beaucoup, beaucoup qui prennent encore l'eau du lac, les riverains.

2565

LA PRÉSIDENTE :

Et d'après votre perception en tout cas, ces goélands-là, ce serait des goélands qui ont leur lieu d'alimentation au site de Sainte-Sophie.

2570

M. JEAN BENOÎT :

On ne peut pas voir d'où ils pourraient venir si ce n'est pas de là. Puis comme vous avez vu sur le vidéo, ils en ont.

2575 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, je vous remercie beaucoup.

2580 **M. JEAN BENOÎT :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2585 Nous en sommes maintenant au droit de rectification. Alors, il y a une personne inscrite, monsieur Bourque.

M. HUBERT BOURQUE :

2590 Bonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

2595

M. HUBERT BOURQUE :

Alors, pour répondre directement à la question du projet de règlement, quelle version est-ce que Intersan s'est servi...

2600

LA PRÉSIDENTE :

S'est servi ou que vous avez, à votre connaissance.

2605 **M. HUBERT BOURQUE :**

Que nous avons, oui. Alors, le document se trouve... nous avons déposé le document à travers l'étude d'impact, c'est-à-dire l'annexe H. Et la version est la version datée d'octobre 2000.

2610

Mais en plus de ça, nous avons pu avoir, à travers les questions-réponses avec le ministère de l'Environnement, des clarifications sur ce document. Alors, c'est ça qui nous amène à avoir une compréhension plus détaillée du projet de règlement.

LA PRÉSIDENTE :

2615

Donc, ce que vous nous dites, c'est qu'avec l'information que vous disposez, c'est la même information que la commission dispose. Vous n'avez pas un autre document plus récent...

M. HUBERT BOURQUE :

2620

Non.

LA PRÉSIDENTE :

2625

... que celui auquel vous faites référence et au complément d'information que vous avez pu obtenir à l'aide des questions-réponses, par rapport aux questions-réponses, lesquelles font partie du document déposé.

M. HUBERT BOURQUE :

2630

C'est exact. Alors, durant les échanges d'information, c'est-à-dire notre version préliminaire de l'étude d'impact, nous avons pu avoir un échange avec le ministère de l'Environnement, qui nous a amenés à avoir une compréhension plus détaillée de la direction que le ministère de l'Environnement pouvait avoir à l'époque. Alors, nous partageons la frustration des groupes environnementaux de ne pas avoir un document qui est clair. Ça fait longtemps qu'on l'attend et on espère que le document va être publié très bientôt.

2635

LA PRÉSIDENTE :

2640

D'accord.

M. HUBERT BOURQUE :

2645

Puisqu'il est encore tôt dans la soirée, j'avais d'autres corrections à amener sur...

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

2650

M. HUBERT BOURQUE :

2655

... les mémoires qui ont été déposés ce soir. Alors, il y a eu de la part du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets ainsi que le Collectif Alerte à l'enfouissement des déclarations qu'il y a des affleurements sur le site. Ce n'est pas exact. Dans ces endroits-là, nous trouvons de 2.3 à 2.5 mètres d'argile. Alors, il n'y a pas d'affleurements sur le terrain proposé.

2660 Ensuite, sur la quantité de déchets, si on se fie au tableau dans le rapport principal de l'étude d'impact, c'est-à-dire le tableau 3.3, qui est la source de Recyc-Québec, c'est-à-dire le bilan 2000, la gestion de matières résiduelles au Québec, l'élimination pour l'an 2000 se retrouve à 7 056 000 tonnes de déchets. Alors, le calcul que l'on fait du million de tonnes, c'est que ça représente 14 % du volume québécois et non 20 % tel que déclaré par le Collectif Alerte en enfouissement.

2665 Dans la présentation de Isabel Sauvé, Pascal Chevalier et Lise Toupin, la déclaration, c'était que Intersan a excavé la zone 2A. La zone 2A n'a pas été excavée par Intersan et Intersan n'a pas été témoin de cette excavation.

2670 Et le deuxième commentaire qui avait été fait, c'était que la présence du roc était connue. Intersan n'était pas présent durant l'excavation, Intersan n'était pas au courant de la présence du roc dans cette excavation. Alors, c'est une situation qui n'était pas connue à l'époque.

Dans la présentation par Action RE-buts et dans le mémoire, à la page 3, il est déclaré que, on parle du bioréacteur, que:

2675 *«Ce mode de gestion nécessite une alimentation constante élevée de déchets organiques, donc une continuation de l'enfouissement pêle-mêle.»*

2680 Alors, c'est faux que ça demande une augmentation de matières résiduelles organiques. Tel que présenté dans la première partie, ce que Intersan veut avoir, c'est une réduction de matières recyclables, c'est-à-dire le verre, le métal, le plastique, qui ne contribuent pas aux avantages du bioréacteur. Alors, Intersan, dans son projet, ne propose pas d'aller chercher une partie plus élevée de matières organiques, mais favorise que la proportion organique augmente à cause des résultats favorables de la récupération.

2685 Et c'est tous les commentaires que nous avons. Excusez, il y en a un autre. Dans la présentation de Action RE-buts, le commentaire a été fait que la Municipalité de Prévost n'était pas au courant du plan de sécurisation. Intersan a déposé son plan de sécurisation à tous les membres de la MRC, c'est-à-dire tous les maires qui représentent la MRC. Alors nous avons, 2690 très tôt après la soumission du plan de sécurisation au ministère de l'Environnement, demandé une rencontre avec la MRC pour leur expliquer le plan de sécurisation. Alors, chaque membre a eu une copie du plan de sécurisation, incluant la municipalité de Prévost.

2695 Alors, c'est tous les correctifs que j'avais, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2700 Je veux simplement vous demander une question. Je ne vous demanderai pas d'y répondre ce soir, mais peut-être pour que ce soit clair pour tout le monde.

2705 La proportion de matières putrescibles qui se retrouve actuellement dans les résidus que vous enfouissez, elle va évoluer d'une façon ou d'une autre. Si on prend comme hypothèse que les objectifs seraient atteints, donc le papier, le verre, le plastique disparaîtraient, tout ce qui est recyclable, évidemment il en reste des parties, mais votre connaissance d'autres sites, est-ce que ça vous amène à avoir l'information permettant de nous dire la proportion restante de putrescibles une fois qu'on va avoir enlevé le papier, le verre, tout ce qui est recyclable de ce côté-là, mais qu'on va avoir aussi enlevé tout ce qui est transformable en compost, la proportion, elle va vers une augmentation ou vers une réduction de la proportion putrescible restante?

2710 Est-ce que vous l'avez en main ou vous devez vérifier ça?

M. HUBERT BOURQUE :

2715 Madame la présidente, je peux vérifier mais, vite fait, je vous dirais que la réponse à cette question n'est pas claire aujourd'hui. Ce n'est pas clair parce que c'est difficile de juger jusqu'à quel point que le compostage peut être efficace, jusqu'à quel point que les municipalités vont intégrer les objectifs de compostage dans leur plan de gestion. Alors, c'est-à-dire, est-ce que les municipalités vont vouloir aller chercher 100 % des matières qui sont compostables ou aller jusqu'à un certain point pour se rendre aux objectifs de 2008.

2720 L'autre chose aussi, c'est certain que les matières organiques qui se trouvent dans les déchets, qui sont difficilement récupérables, on peut parler de boîtes à pizza, on peut parler de matières que, oui, normalement qui auraient une vocation de récupération, mais qu'ils ne sont pas facilement traitables. Alors je pense qu'il va falloir premièrement que les orientations des plans de gestion soient déposées, soient mises sur la table, les engagements des municipalités soient pris, que les équipements nécessaires pour arriver à la performance 2008, les équipements soient installés et que la performance soit mesurée. Alors, il y a plusieurs étapes à franchir avant d'arriver à la réponse à cette question.

2730 Nous, ce que nous avons fait, par contre, nous avons fait une analyse détaillée de la caractérisation des matières qu'on retrouve dans le bioréacteur. C'est certain qu'il y a certaines matières qui n'aident pas à la décomposition: le verre, le métal, le plastique. Et par principe, nous ne voulons pas avoir, par exemple, le papier qui peut être recyclé ou des matières qui peuvent être compostées. Mais l'équilibre entre les technologies doit se faire pour voir qu'est-ce qu'il va nous rester. Et nous croyons que ce qui va nous rester a encore une vocation énergétique et c'est ça le but du développement de la technologie.

LA PRÉSIDENTE :

2740 Alors, vous n'avez pas la réponse pour le moment.

M. HUBERT BOURQUE :

2745

Nous n'avons pas la réponse pour le moment. Je pense que la réponse se trouve dans un partenariat qui doit être développé entre l'expertise de l'entreprise ainsi que les orientations qui sont établies par les MRC à travers les plans de gestion. Je pense qu'il y a un travail à faire ensemble pour arriver ensemble à atteindre les objectifs gouvernementaux de 2008.

LA PRÉSIDENTE :

2750

Alors, merci de votre réponse.

2755

Ceci termine la soirée de ce soir. Je pense qu'il n'y a pas d'autres droits de rectification inscrits. Non, ça va. Alors, nous reprenons demain, à 13 h. Merci pour votre bonne collaboration, tout le monde.

2760

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2765

ET, J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.